



Recommandation de la branche

Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH

Document d'application pour les processus standardisés
d'échange de données dans le marché électrique suisse

Partie «SDAT-CH Processus d'échange de données
de mesure»

SDAT – CH 2022

Publication et contact

Éditeur

Association des entreprises électriques suisses AES
Hintere Bahnhofstrasse 10
CH-5000 Aarau
Téléphone +41 62 825 25 25
Fax +41 62 825 25 26
info@electricite.ch
www.electricite.ch

Auteurs

Conformément au document principal.

Ce document a été élaboré avec l'implication et le soutien de l'AES et des représentants de la branche.

L'AES approuve ce document à la date du 11.05.2022.

Imprimé n° 1009f, édition mai 2022 (édition française, le texte original en allemand fait foi en cas de contestation)

Copyright

© Association des entreprises électriques suisses AES

Tous droits réservés. L'utilisation des documents pour usage professionnel n'est permise qu'avec l'autorisation de l'AES et contre dédommagement. Sauf pour usage personnel, toute copie, distribution ou autre usage de ce document sont interdits. Les auteurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans ce document et se réservent le droit de le modifier en tout temps sans préavis.

Ce document est un document de la branche sur le marché de l'électricité. Il fait office de directive selon l'art. 27, al. 4 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. La Commission Données énergétiques de l'AES s'occupe de maintenir à jour le document.

REMARQUE: en cas de modifications de la législation ultérieures à la publication de ce document, les lois, ordonnances, décisions et directives (notamment de l'ElCom) priment les dispositions du présent document.



Sommaire

Domaine d'application et subdivision du document.....	7
1. Échange de données de mesure.....	8
1.1 Définitions générales.....	8
1.1.1 Formation des agrégats.....	8
1.1.2 Statut des valeurs de mesure et validation.....	8
1.2 Nouvel envoi.....	8
1.2.1 Nouveaux envois de valeurs de mesure non validées à des fins d'information.....	9
1.2.2 Nouveaux envois de données de mesure validées à des fins de décomptes.....	9
1.3 Flux d'information.....	10
1.3.1 Aperçu de l'échange des données de mesure entre les acteurs.....	10
1.3.2 Aperçu de l'échange de données entre les gestionnaires de réseaux.....	11
1.3.3 Aperçu de l'échange de données pour les garanties d'origine.....	11
1.3.4 Résumé des informations et flux de données.....	12
1.4 Processus 'Échange de données de mesure pour la facturation de l'énergie et les prévisions'.....	14
1.4.1 Description structurée.....	14
1.4.2 Diagramme de séquence 'Courbes de charge / courbes d'injection'.....	14
1.4.3 Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux fournisseurs / producteurs' (séquence 1).....	16
1.4.4 Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux consommateurs finaux / unités de production' (séquence 2).....	17
1.5 Processus 'Échange de données de mesure entre gestionnaires de réseau pour l'imputation des coûts de réseau'.....	18
1.5.1 Description structurée.....	18
1.5.2 Diagramme de séquence 'Courbe de charge brute totale'.....	19
1.5.3 Diagramme de classes 'Courbe de charge brute totale'.....	20
1.5.4 Diagramme de séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'.....	21
1.5.5 Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'.....	22
1.5.6 Diagramme de séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'.....	23
1.5.7 Diagramme de classes 'Courbe de charge des besoins propres / d'énergie de pompage des centrales'.....	24
1.6 Processus 'Échange de données de mesure pour le tarif général des services-système et pour la majoration LENE'.....	25
1.6.1 Description structurée.....	25
1.6.2 Diagramme de séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'.....	25
1.6.3 Diagramme de classes 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'.....	27
1.7 Processus 'Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan' (Imbalance Settlement).....	28
1.7.1 Description structurée.....	28
1.7.2 Diagramme de séquence 'Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan'.....	28
1.7.3 Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux' (séquence 1).....	31
1.7.4 Diagramme de classes 'Agrégats pour les fournisseurs/producteurs' (séquence 3).....	32
1.7.5 Diagramme de classes 'Agrégats pour le responsable de groupe-bilan RGB' (séquences 4 + 5).....	33



1.7.6	Diagramme de classes 'Agrégats pour GRT' (séquence 5)	34
1.7.7	Diagramme de classes 'Solde des séries de valeurs pour RGB' (séquence 6)	35
1.8	Processus 'Échange des données de mesure à l'attention des agrégats des groupes-bilan OSTRAL'	36
1.8.1	Description structurée.....	36
1.8.2	Diagramme de séquence 'Agrégats des groupes-bilan'	36
1.8.3	Diagramme de classe 'Agrégats GB au gestionnaire du réseau de transport'	38
1.9	Processus 'Échange de données de mesure en vue de l'utilisation des centrales par OSTRAL'	39
1.9.1	Description structurée.....	39
1.9.2	Diagramme de séquence 'Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales'	39
1.9.3	Diagramme de classes 'Séries de valeurs de la courbe d'injection à l'intention du gestionnaire de réseau de transport'	41
1.10	Processus 'Échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine'	42
1.10.1	Description structurée.....	42
1.10.2	Diagramme de séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'	43
1.10.3	Diagramme de classes 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine' (séquence 1)	44
1.10.4	Diagramme de séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'	45
1.10.5	Diagramme de classes 'Quantités de production nette pour garantie d'origine' (séquence 1)	46

Liste des figures

Figure 1:	Aperçu: Échange de données de mesure entre les acteurs	10
Figure 2:	Aperçu de l'échange de données entre les gestionnaires de réseau	11
Figure 3:	Aperçu: Échange de données de mesure pour les garanties d'origine	11
Figure 4:	Diagramme de séquence 'Échange de données de mesure – courbes de charge / courbes d'injection'	14
Figure 5:	Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux fournisseurs / producteurs'	16
Figure 6:	Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux consommateurs finaux / unités de production'	17
Figure 7:	Diagramme de séquence 'Courbe de charge brute totale'	19
Figure 8:	Diagramme de classes 'Courbe de charge brute totale'	20
Figure 9:	Diagramme de séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'	21
Figure 10:	Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'	22
Figure 11:	Diagramme de séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'	23
Figure 12:	Diagramme de classes 'Courbe de charge des besoins propres / d'énergie de pompage des centrales'	24
Figure 13:	Diagramme de séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'	25
Figure 14:	Diagramme de classes 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'	27



Figure 15:	Diagramme de séquence 'Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan'	28
Figure 16:	Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux'	31
Figure 17:	Diagramme de classes 'Agrégats FR/PR pour fournisseurs/producteurs'	32
Figure 18:	Diagramme de classes 'Agrégats FR/PR et GB pour le RGB'	33
Figure 19:	Diagramme de classes 'Agrégats de groupe-bilan pour GRT'	34
Figure 20:	Diagramme de classes 'Solde des séries de valeurs pour RGB'	35
Figure 21:	Diagramme de séquence 'Agrégats des groupes-bilan'	36
Figure 22:	Diagramme de classe 'Agrégats GB au gestionnaire du réseau de transport'	38
Figure 23:	Diagramme de séquence 'Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales'	39
Figure 24:	Diagramme de classes 'Séries de valeurs de la courbe d'injection dans le cadre de l'utilisation des centrales à l'intention du gestionnaire de réseau de transport'	41
Figure 25:	Diagramme de séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'	43
Figure 26:	Diagramme de classes 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'	44
Figure 27:	Diagramme de séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'	45
Figure 28:	Diagramme de classes 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'	46

Liste des tableaux

Tableau 1:	Flux des données de mesure GRD → GRT	12
Tableau 2:	Flux des données de mesure GRD → RGB	12
Tableau 3:	Flux de données de mesure GRD → FR/PR	12
Tableau 4:	Flux de données de mesure GR → GR	13
Tableau 5:	Flux de données de mesure GRT → RGB	13
Tableau 6:	Flux de données de mesure GRD → organe d'exécution	13
Tableau 7:	Description structurée 'Échange de données de mesure pour la facturation de l'énergie et les prévisions'	14
Tableau 8:	Description de la séquence 'Échange de données de mesure – courbes de charge / courbes d'injection'	15
Tableau 9:	Description structurée 'Échange de données de mesure entre gestionnaires de réseau pour l'imputation des coûts de réseau'	18
Tableau 10:	Description de la séquence 'Courbe de charge brute totale'	19
Tableau 11:	Description de la séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'	21
Tableau 12:	Description de la séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'	23
Tableau 13:	Description structurée 'Échange de données pour le tarif général des services-système et la majoration LENE'	25
Tableau 14:	Description de la séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'	25
Tableau 15:	Description structurée échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan	28
Tableau 16:	Description de la séquence 'Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan'	29

Tableau 17:	Description détaillée 'Échange des données de mesure à l'attention des agrégats des groupes-bilan OSTRAL'	36
Tableau 18:	Description de la séquence 'Agrégats des groupes-bilan'	37
Tableau 19:	Description structurée 'Échange de données de mesure en vue de l'utilisation des centrales par OSTRAL'	39
Tableau 20:	Description de séquence 'Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales'	39
Tableau 21:	Description structurée 'Échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine'	42
Tableau 22:	Description de la séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'	43
Tableau 23:	Description de la séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'	45



Domaine d'application et subdivision du document

Le document de la branche **Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH** (SDAT – CH) décrit les processus d'échange des données (p. ex. échange de données de mesure, processus de changement) et leur mise en œuvre obligatoire. Il se compose désormais de trois parties et de quatre annexes.

- La partie «SDAT-CH-Bases et définitions» est le document principal de SDAT-CH. Il contient l'introduction, les principes, le modèle de rôles, ainsi qu'une référence aux sous-documents valables (il correspond aux chapitres 1, 2 et 5 à 11 de la précédente édition). Le document principal fait partie intégrante de toute consultation sur le SDAT-CH, car il contient la référence aux sous-documents valables. Toutes les autres parties peuvent faire partie d'une consultation ou rester valables tels quels.
- La partie «SDAT-CH-Processus de changement» contient les descriptions de processus pour les changements de fournisseur ainsi que les demandes de données de référence y relatives (cela correspond au chapitre 3 de la précédente édition).
- La partie «SDAT-CH-Processus d'échange de données de mesure» contient les descriptions de processus pour l'échange de données de mesure (cela correspond au chapitre 4 de la précédente édition).
- Les annexes 1 à 4 restent inchangées:
 - o Annexe 1, Acknowledgement et Error Handling
 - o Annexe 2, Annulation et interruption de processus
 - o Annexe 3, Core Components (classes, attributs, listes de code,...)
 - o Annexe 4, Schémas XML

Le présent document est le document «SDAT-CH-Processus d'échange de données de mesure».



1. Échange de données de mesure

1.1 Définitions générales

1.1.1 Formation des agrégats

- (1) Dans ce qui suit, on considère que les agrégats (soit les sommes de courbes de charge) sont des sommes de courbes de charge mesurées au ¼ d'heure. Ces agrégats doivent être formés selon les règles du Metering Code. Les agrégats sont à différencier par direction (Consommation et production). Si un agrégat ne contient aucune courbe de charge (et donc aucune valeur), il n'est à transmettre que sur demande du destinataire, avec des valeurs 0 (nulle) et un statut pertinent pour le décompte.

1.1.2 Statut des valeurs de mesure et validation

- (1) Il faut, par principe, bien faire la distinction entre le statut des valeurs de mesure et la validation:

Statut des valeurs de mesure:

- (2) Le statut d'une valeur de mesure (appelé „condition“ dans les messages) ressort de l'information donnée par le compteur. Pour chaque ¼ d'heure, un statut propre est attribué.
- (3) Dans le cas des agrégats, il faut utiliser – conformément au MC-CH – le statut le moins bon parmi les données de base.
- (4) Lorsque le relevé à la distance ne détecte aucune erreur (statut MC-CH „W“ ou pas d'indication), on n'attribue pas de statut « mauvais » (statut SDAT „temporary“ (EnergyQualityCode 21), statut MC „G“, „V“, „F“) lors de l'envoi.
- (5) Lorsque la relevé à la distance détecte des erreurs, il faut attribuer aux valeurs concernées le statut „temporary“ (EnergyQualityCode 21). Les valeurs correctes seront transmises ultérieurement avec un statut pertinent pour la facturation.
- (6) Les valeurs de remplacement (obtenues de manière manuelle ou automatique) sont à caractériser en tant que telles lors de l'envoi.

Validation:

- (7) Le gestionnaire de réseau vérifie la validité des données de mesure conformément aux indications du MC-CH.
- (8) S'il constate des erreurs, il forme des valeurs de remplacement (statut MC-CH „E“) et procède à un nouvel envoi en les marquant en tant que telles (statut SDAT-CH „E“).

1.2 Nouvel envoi

- (1) Le nouvel envoi auquel on procède en cas de constat d'erreur est transmis en tant que nouveau message (nouveaux codes d'identification) et avec le statut „replace“ dans l'en-tête du message.
- (2) C'est toujours la nouvelle version avec le timbre horaire le plus récent (Creation) qui est valable, tant que le message atteint le destinataire avant le délai limite.



1.2.1 Nouveaux envois de valeurs de mesure non validées à des fins d'information

- (1) Plus aucune correction et plus aucun nouvel envoi ne doit être effectué après 12h00.
- (2) Les valeurs de mesure quotidiennes à des fins d'information sont saisies et livrées automatiquement.
- (3) Les données ne doivent pas être contrôlées manuellement; elles peuvent être envoyées sans changement. Les valeurs non valides ne doivent pas être corrigées dans le cadre de l'envoi quotidien.
- (4) Après expiration des délais de livraison selon MC – CH, section 8.2, Tableau 7, et d'éventuels nouveaux envois selon le paragraphe (1), le GRD n'envoie plus de données de la veille. Ceci est aussi valable si des données manquantes d'un partenaire du marché parviennent après coup au GRD ou si des valeurs de comptage manquantes ont été saisies entre-temps. Des corrections sont envoyées le jour suivant pendant le prochain envoi quotidien ordinaire (chaque jour, les séries de valeurs des cinq derniers jours, ou des 10 derniers jours à l'intention d'OSTRAL, sont fournies).

1.2.2 Nouveaux envois de données de mesure validées à des fins de décomptes

- (1) Le GRD doit organiser les nouveaux envois de données de mesure corrigées de manière à ce que tous les acteurs du marché puissent procéder à leur facturation en se basant sur les mêmes données de mesure.
- (2) L'envoi de données de mesure et d'agrégats corrigés se fait automatiquement, et pour la dernière fois après l'expiration du délai de clearing de 6 mois.



1.3.1 Aperçu de l'échange des données de mesure entre les acteurs

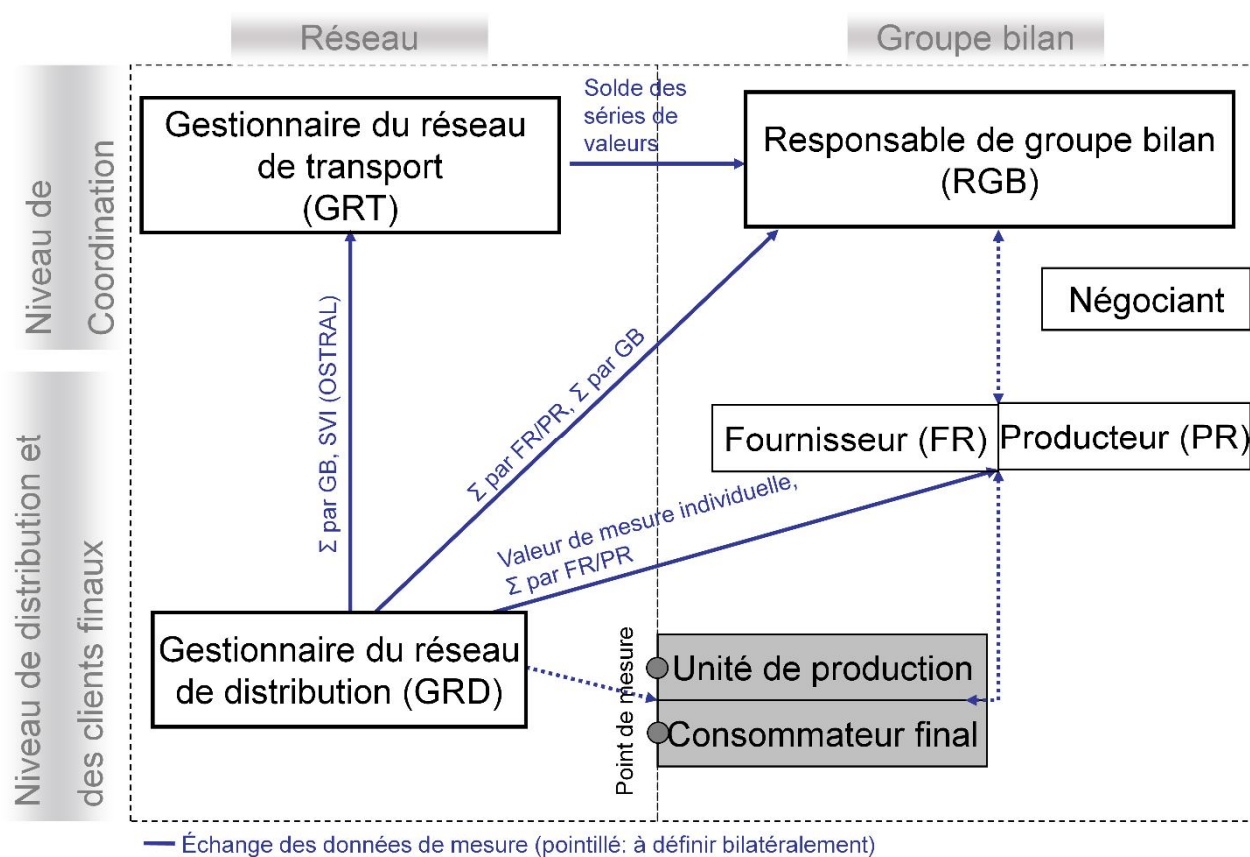


Figure 1: Aperçu: Échange de données de mesure entre les acteurs



1.3.2 Aperçu de l'échange de données entre les gestionnaires de réseaux

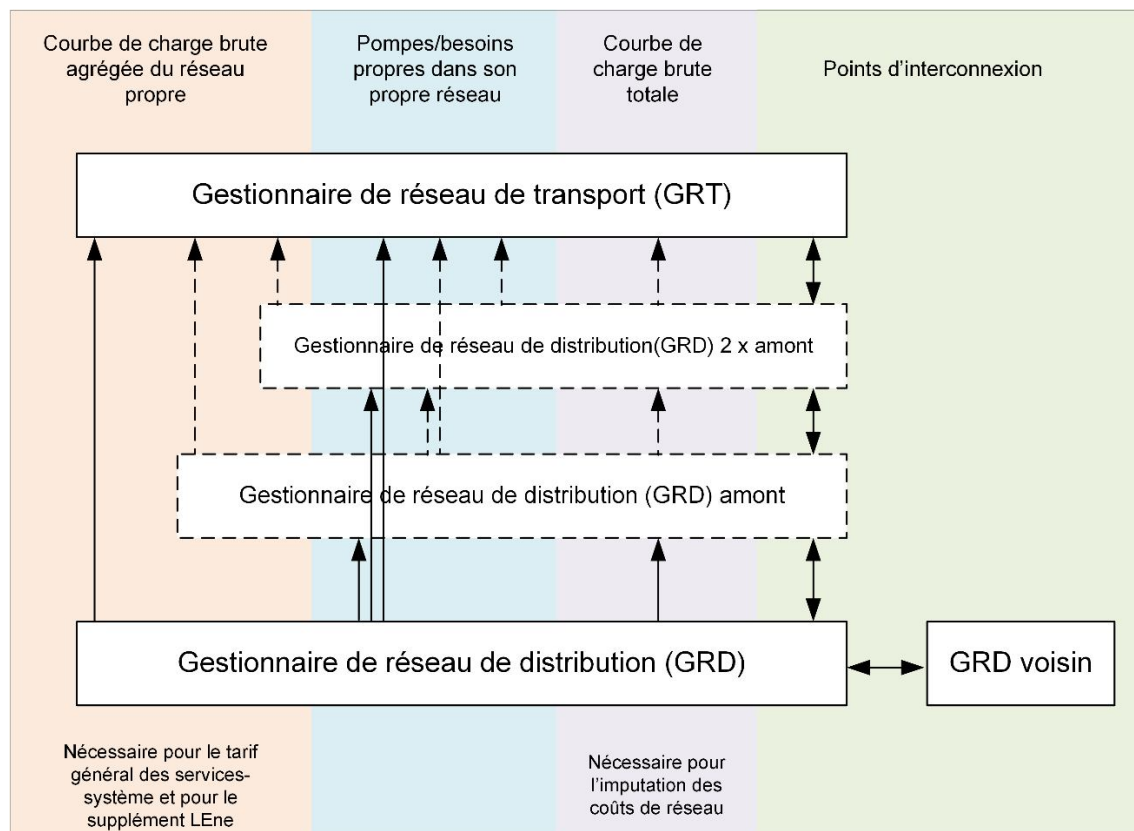


Figure 2: Aperçu de l'échange de données entre les gestionnaires de réseau

1.3.3 Aperçu de l'échange de données pour les garanties d'origine

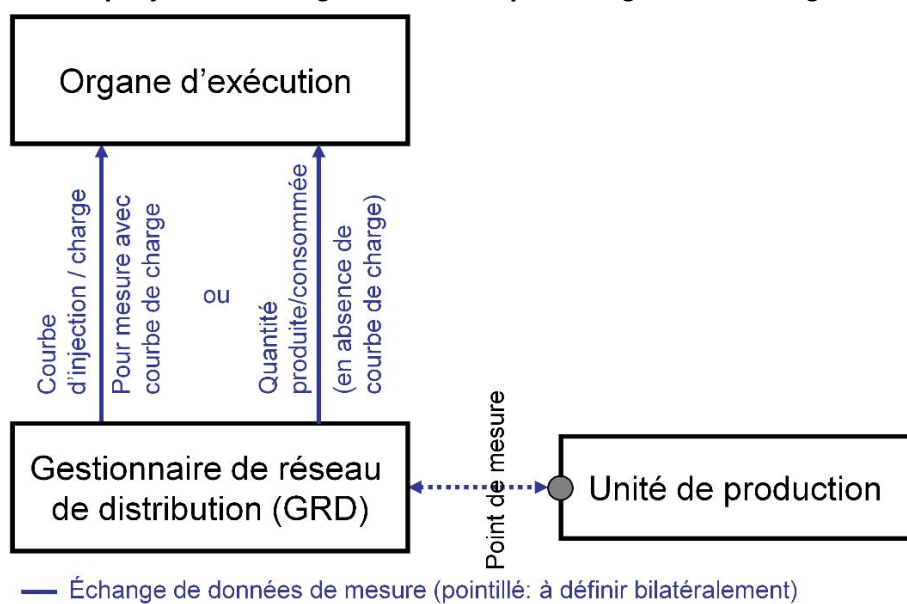


Figure 3: Aperçu: Échange de données de mesure pour les garanties d'origine

1.3.4 Résumé des informations et flux de données

Du gestionnaire de réseau de distribution au gestionnaire de réseau de transport

Abréviation	Description	Section	Périodicité
CCA/GB	Courbe de charge agrégée par groupe-bilan dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2 et 1.8.2	quotidienne/mensuelle
CIA/GB	Courbe d'injection agrégée par groupe-bilan dans l'aire du réseau de distribution.	1.7.2 et 1.8.2	quotidienne/mensuelle
SVI	Séries de valeurs de la courbe d'injection des unités de production mesurées conformément à la liste OSTRAL	1.9	quotidienne/mensuelle
CCBA/RP	Courbe de charge brute agrégée du réseau propre	1.6.2	mensuelle

Tableau 1: Flux des données de mesure GRD → GRT

Du gestionnaire de réseau de distribution au responsable de groupe-bilan

Abréviation	Description	Section	Périodicité
CCA/FP	Courbe de charge agrégée par fournisseur/producteur dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	quotidienne/mensuelle
CIA/FP	Courbe d'injection agrégée par fournisseur/producteur dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	quotidienne/mensuelle
CCA/GB	Courbe de charge agrégée par groupe-bilan dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	mensuelle
CIA/GB	Courbe d'injection agrégée par groupe-bilan dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	mensuelle

Tableau 2: Flux des données de mesure GRD → RGB

- (1) Les sommes relatives aux fournisseurs sont à établir au groupe-bilan près. Cela signifie qu'il faut établir une somme fournisseur pour chaque groupe-bilan lorsque les points de mesure d'un fournisseur dans le réseau de distribution sont attribués à plusieurs groupes-bilan

Du gestionnaire de réseau de distribution au fournisseur/producteur

Abréviation	Description	Section	Périodicité
SVC	Séries de valeurs de la courbe de charge des consommateurs finaux mesurés	1.4.2	quotidienne/mensuelle
SVI	Séries de valeurs de la courbe d'injection des unités de production mesurées	1.4.2	quotidienne/mensuelle
CCA/FP	Courbe de charge agrégée du fournisseur/producteur dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	mensuelle
CIA/FP	Courbe d'injection agrégée du fournisseur/producteur dans l'aire du réseau de distribution	1.7.2	mensuelle

Tableau 3: Flux de données de mesure GRD → FR/PR

- (2) Les sommes relatives aux fournisseurs sont à établir au groupe-bilan près. Cela signifie qu'il faut établir une somme fournisseur pour chaque groupe-bilan lorsque les points de mesure d'un fournisseur dans un réseau de distribution sont attribués à plusieurs groupes-bilan



Du gestionnaire de réseau de distribution au consommateur final / à l'unité de production

- (3) Normalement, c'est le fournisseur/producteur qui agit activement sur le marché au nom du consommateur final / de l'unité de production.

Abréviation	Description	Section	Périodicité
SVC	Séries de valeurs de la courbe de charge des consommateurs finaux mesurés	1.4.2	quotidienne/ mensuelle
SVI	Séries de valeurs de la courbe d'injection des unités de production mesurées	1.4.2	quotidienne/ mensuelle

Du gestionnaire de réseau aux autres gestionnaires de réseaux impliqués

Abréviation	Description	Section	Périodicité
SVR	Séries de valeurs réseau mesurées aux points d'interconnexion, séparées en fonction de la direction du flux	0 et 1.7.2	quotidienne/ mensuelle
CCBA/T	Courbe de charge brute agrégée (totale) de tous les consommateurs finaux (y compris réseaux en aval)	1.5.2	mensuelle
SVP	Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau	1.5.6	mensuelle

Tableau 4: Flux de données de mesure GR → GR

Du gestionnaire de réseau de transport au responsable de groupe-bilan

Abréviation	Description	Section	Périodicité
SSEC/GB	Solde de la série de valeurs de l'énergie de compensation du groupe-bilan (correspond à la différence entre le net du programme du groupe-bilan (prévision) et le net de l'agrégation des valeurs mesurées du groupe-bilan (réalité))	1.7.2	mensuelle

Tableau 5: Flux de données de mesure GRT → RGB

Du gestionnaire de réseau de distribution à l'organe d'exécution

Abréviation	Description	Section	Périodicité
SVI	Séries de valeurs de la courbe d'injection des unités de production mesurées	1.10.2	mensuelle
SVC	Séries de valeurs de la courbe de charge	1.10.2	mensuelle
QP	Quantités de production	1.10.4	au moins tous les trimestres
QC	Quantités de consommation	1.10.4	au moins tous les trimestres

Tableau 6: Flux de données de mesure GRD → organe d'exécution



1.4 Processus 'Échange de données de mesure pour la facturation de l'énergie et les prévisions'

1.4.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de données de mesure pour la facturation de l'énergie (ainsi que pour l'utilisation du réseau dans le cas où le fournisseur se charge de solliciter celle-ci auprès du consommateur au nom du GRD) et les prévisions
Brève description	Ce processus décrit l'échange de données entre les acteurs de marché dans le but d'établir une facture de consommation d'énergie et/ou d'utilisation de réseau à l'adresse d'un autre rôle (consommateur final / unité de production / gestionnaire de réseau en aval) et dans un but informatif (pronostic, contrôle, etc.). Dans le cas où le fournisseur sollicite utilisation du réseau au nom du GRD et que la mesure de l'énergie réactive est nécessaire à cela, cette dernière est également transmise par ce processus. Si le consommateur final ou l'unité de production demande les données de mesure, il/elle les obtient conformément au diagramme de classes ci-dessous.
Précondition	Toutes les questions techniques, organisationnelles et contractuelles sont réglées entre les parties impliquées. Le GRD dispose de courbes de charge et/ou valeurs de consommation dont la validité est vérifiée (conformément au Metering Code).
Postcondition	Les données transmises pour la période en question servent de base aux prévisions et à la facturation vis-à-vis du consommateur final ou de l'unité de production.
Situation d'échec	Deuxième envoi des données.
Déclencheur	• Premier envoi: courbes de charge/Courbes d'injection: au moins relevé à distance une fois par jour ouvrable (doit aussi avoir lieu les samedis et dimanches) • Deuxième envoi: atteindre une qualité supérieure (meilleur statut) - o Temporaire → Valeur de remplacement - o Temporaire → Vraie valeur - o Vraie valeur → Valeur de remplacement (Cas exceptionnel, comme erreur du facteur de mesure, problème de transmission des impulsions, etc.) • Des changements de statut sont possibles jusqu'à la fin du délai de validation des données de mesure.

Tableau 7: Description structurée 'Échange de données de mesure pour la facturation de l'énergie et les prévisions'

1.4.2 Diagramme de séquence 'Courbes de charge / courbes d'injection'

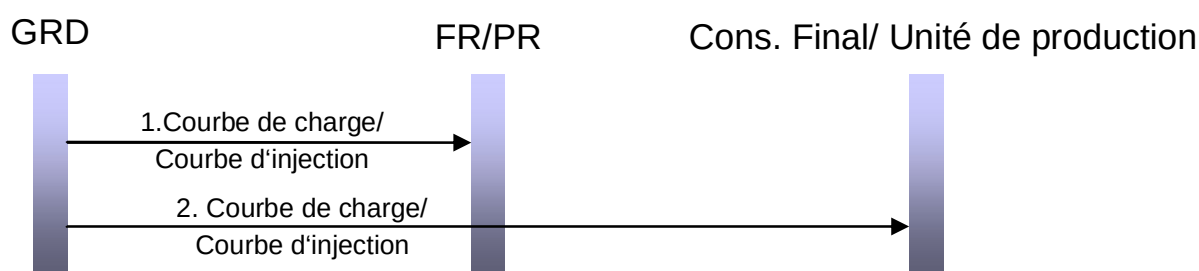


Figure 4: Diagramme de séquence 'Échange de données de mesure – courbes de charge / courbes d'injection'



N°:	Description/ activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Le GRD fournit au FR/PR les courbes de charge et d'injection des points de mesure qui lui sont attribués.	Courbes de charge (y compris le pool de clients virtuel), courbes d'injection (SVC, SVI)	Non validé à des fins d'information le jour suivant au plus tard jusqu'à 10h00; validé à des fins de dé-compte jusqu'au 5 ^e JO après la fin du mois de livraison. Afin d'améliorer la précision des données non encore validées, envoi quotidien des séries de relevés des 5 derniers jours.	E66	Doit être fait quotidiennement (donc samedi et dimanche y compris).
2	À la demande du consommateur final (de l'unité de production), le gestionnaire de réseau de distribution fournit les courbes de charge et d'injection.	Courbes de charge, Courbes d'injection (SVC, SVI)	Non validé à des fins d'information le jour suivant au plus tard jusqu'à 10h00; validé à des fins de dé-compte jusqu'au 5 ^e JO après la fin du mois de livraison.	E66	Doit être fait quotidiennement (donc samedi et dimanche y compris).

Tableau 8: Description de la séquence 'Échange de données de mesure – courbes de charge / courbes d'injection'



1.4.3 Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux fournisseurs / producteurs' (séquence 1)

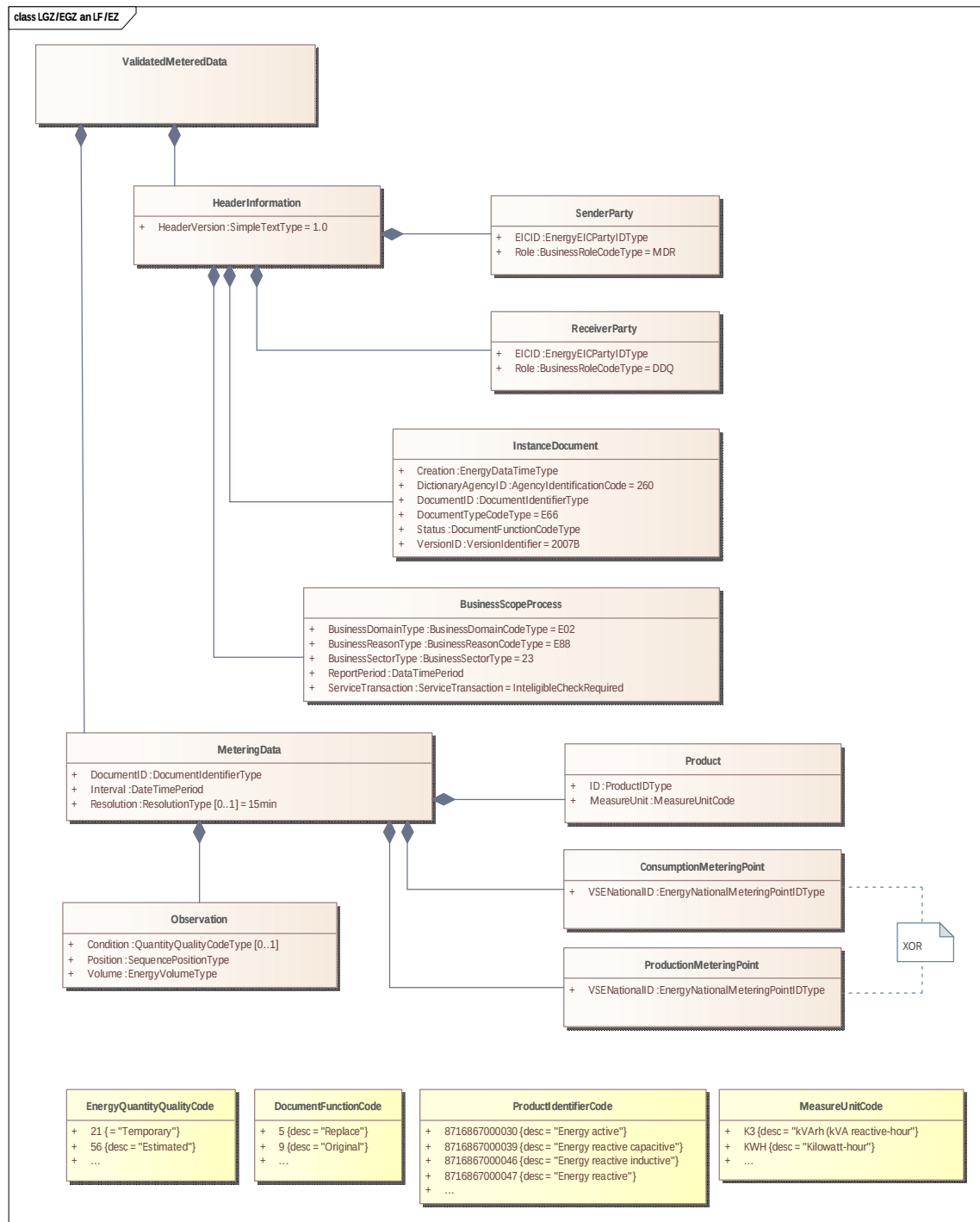


Figure 5: Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux fournisseurs / producteurs'

Remarque à propos du diagramme:

- (1) La direction du flux d'énergie est définie par le type de point de mesure (ProductionMeteringPoint, ConsumptionMeteringPoint).

1.4.4 Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux consommateurs finaux / unités de production' (séquence 2)

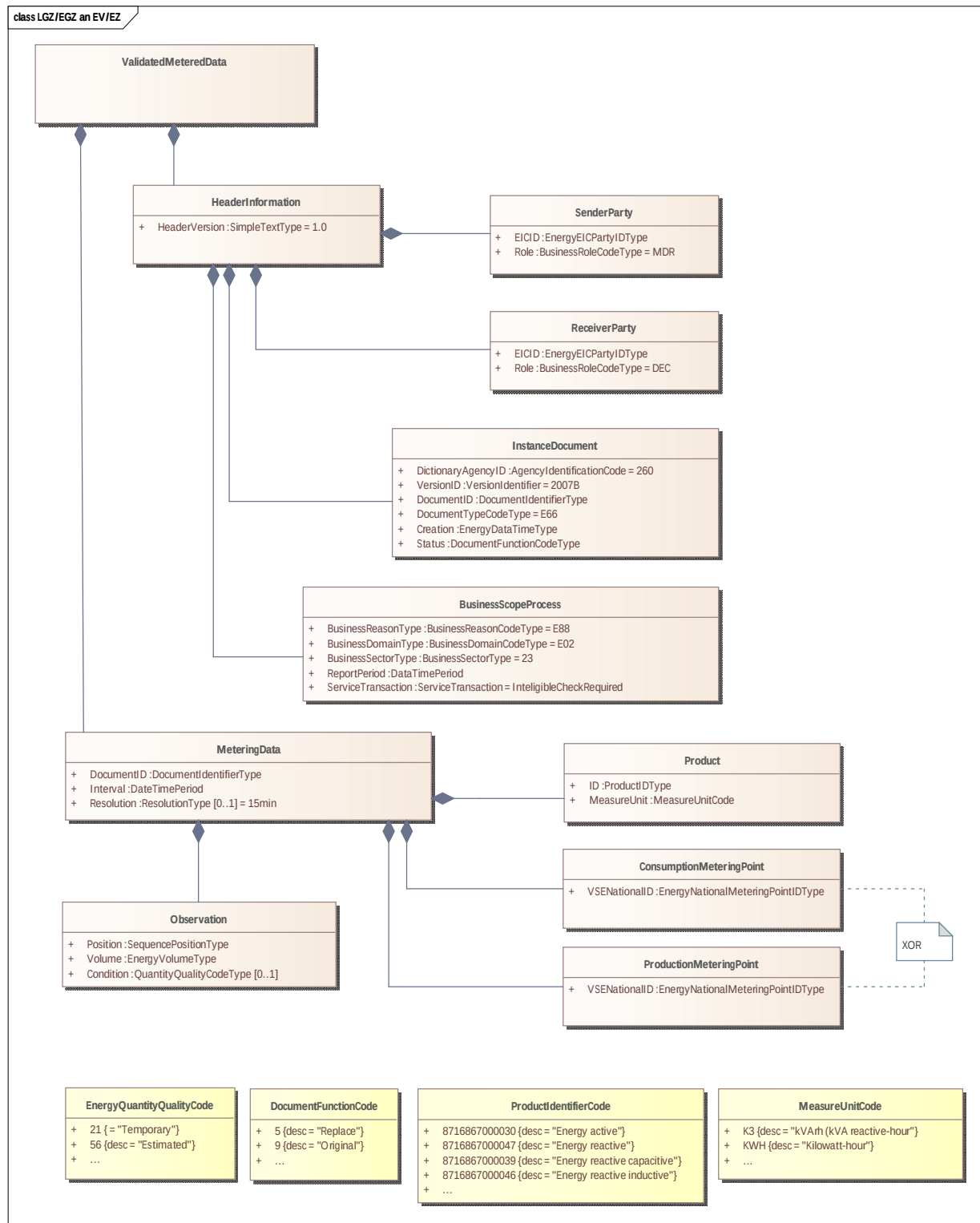


Figure 6: Diagramme de classes 'Courbes de charge / courbes d'injection aux consommateurs finaux / unités de production'

Remarques à propos du diagramme:

- (1) Le sens du flux d'énergie est défini par le type du point de mesure (ProductionMeteringPoint, ConsumptionMeteringPoint).
- (2) Le chapitre 3 du document principal «SDAT-CH-Bases et définitions» contient des descriptions plus détaillées.

1.5 Processus 'Échange de données de mesure entre gestionnaires de réseau pour l'imputation des coûts de réseau'

1.5.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de données de mesure pour l'imputation des coûts de réseau.
Brève description	Ce processus décrit l'échange de données entre les GRD dans le but de facturer l'imputation des coûts de réseau (report des coûts, énergie réactive...) d'un GRD à l'autre. Les informations suivantes sont transmises lors de ce processus: • Courbe de charge brute totale agrégée (énergie fournie aux consommateurs finaux sur le propre réseau et les réseaux en aval). Ce message est transmis par étape du bas vers le haut, jusqu'au GRT. • Courbes de charge des points d'interconnexion entre réseaux afin de déterminer les pointes de puissance simultanées (valeurs de puissance moyenne au ¼ d'heure) et la facturation de l'énergie réactive. • Courbe de charge de l'électricité acquise pour les besoins propres d'une centrale, d'un dispositif de stockage et d'un convertisseur de fréquence qui n'est pas exploité comme consommateur final, ainsi que pour les pompes dans les centrales de pompage-turbinage (cf. art. 4, al. 1, let. b LApEI), pour le soutirage depuis des dispositifs de stockage et des convertisseurs de fréquence qui ne sont pas exploités comme consommateurs finaux. Cette courbe de charge, agrégée par point de raccordement, est déduite avant la détermination des pointes de puissance simultanées aux points d'interconnexion entre réseaux et sa courbe de charge doit donc être mise à disposition de tous les GRD amont.
Précondition	Toutes les questions techniques, organisationnelles et contractuelles sont réglées entre les parties impliquées par l'utilisation de réseau en question. Les données de mesure et les agrégats sont disponibles sous forme validée (selon le Metering Code).
Postcondition	Les données transmises pour la période en question ont un caractère comptable et forment la base du décompte pour la facturation aux GRD concernés.
Situation d'échec	Deuxième envoi des données.
Déclencheur	Dès que les données de caractère comptable sont disponibles de, au plus tard en concordance avec les délais de chaque autre pas de processus. Atteindre une qualité supérieure (meilleur statut) dans les délais de chacun des autres pas de processus.

Tableau 9: Description structurée 'Échange de données de mesure entre gestionnaires de réseau pour l'imputation des coûts de réseau'



1.5.2 Diagramme de séquence 'Courbe de charge brute totale'

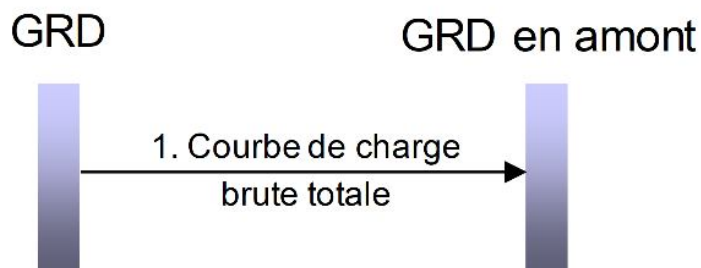


Figure 7: Diagramme de séquence 'Courbe de charge brute totale'

N°:	Description / Activité	Information	Délais	Type de message	Remarques / Conditions
1	Le GRD fournit au GRD amont la courbe de charge brute totale (énergie brute).	CCBA/T	Au plus tard le 8 ^e JO du mois suivant. Le GRD amont a pour sa part 4 JO pour envoyer son message à son GRD amont, et ainsi de suite.	E31	

Tableau 10: Description de la séquence 'Courbe de charge brute totale'

Remarque:

- (1) S'il existe un gestionnaire de réseau aval au même niveau de réseau, celui-ci doit veiller à ce que le gestionnaire de réseau amont puisse respecter les délais.



1.5.3 Diagramme de classes 'Courbe de charge brute totale'

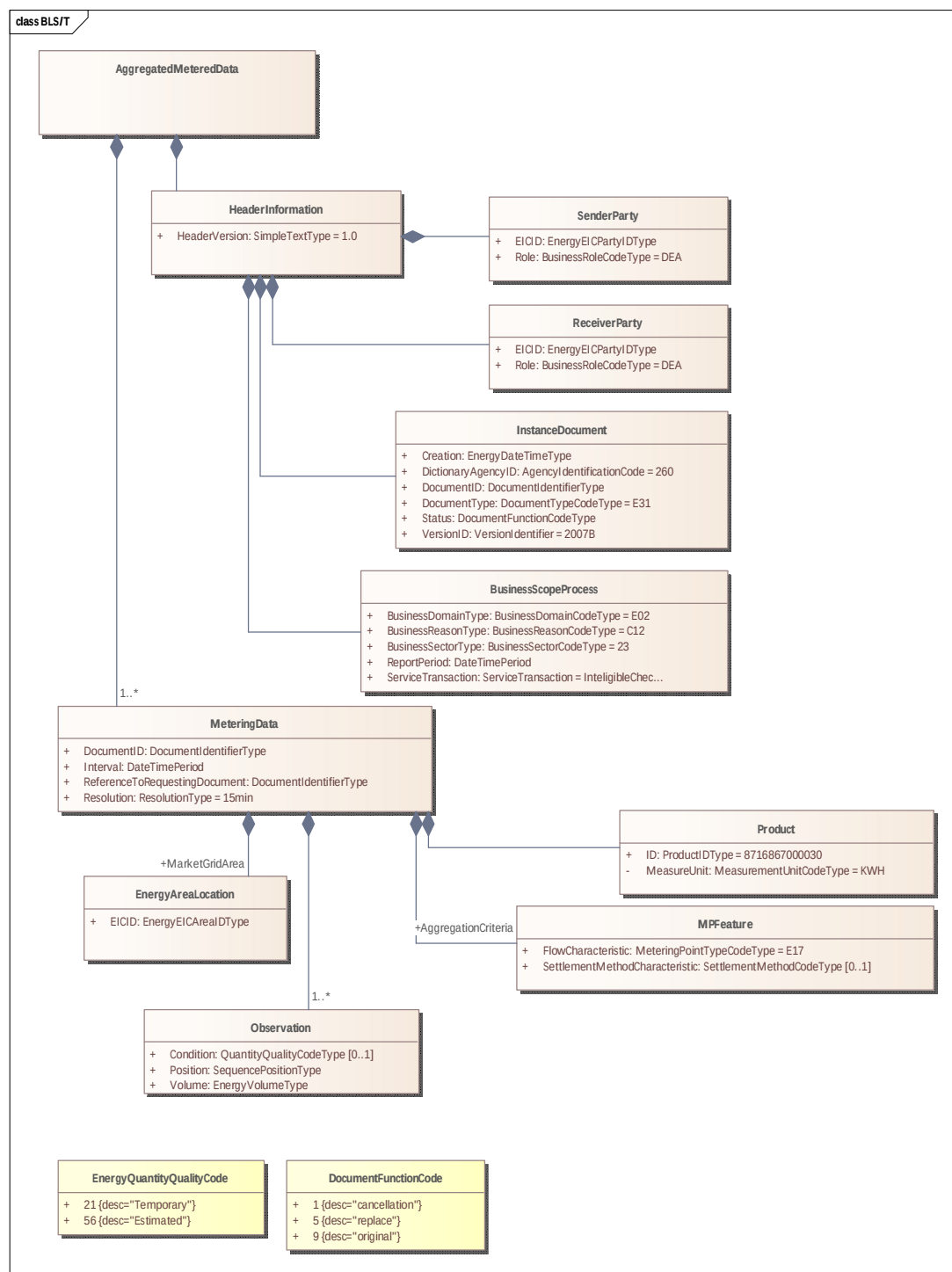


Figure 8: Diagramme de classes 'Courbe de charge brute totale'

Remarques à propos du diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données selon les critères d'agrégation



1.5.4 Diagramme de séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'

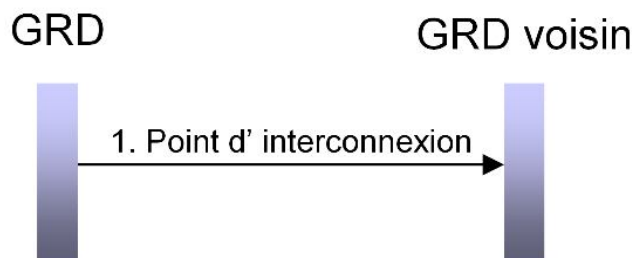


Figure 9: Diagramme de séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'

N°:	Description / Activité	Information	Délais	Type de message	Remarques / Conditions
1	Échange des données de mesure des points d'interconnexion entre réseaux voisins	courbes de charges de l'énergie active et, si nécessaire, réactive	Validés pour comptabilisation jusqu'au 4 ^e JO de chaque mois pour le mois précédent.	E66	

Tableau 11: Description de la séquence 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'

Remarques:

- (1) Le responsable du point de mesure saisit les données et les met à disposition de son GRD voisin.
- (2) L'énergie active du point d'interconnexion est également transmise dans le processus de la facturation des groupes-bilan. Le processus est indiqué par souci d'exhaustivité, les données ne sont pas à transmettre deux fois.



1.5.5 Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'

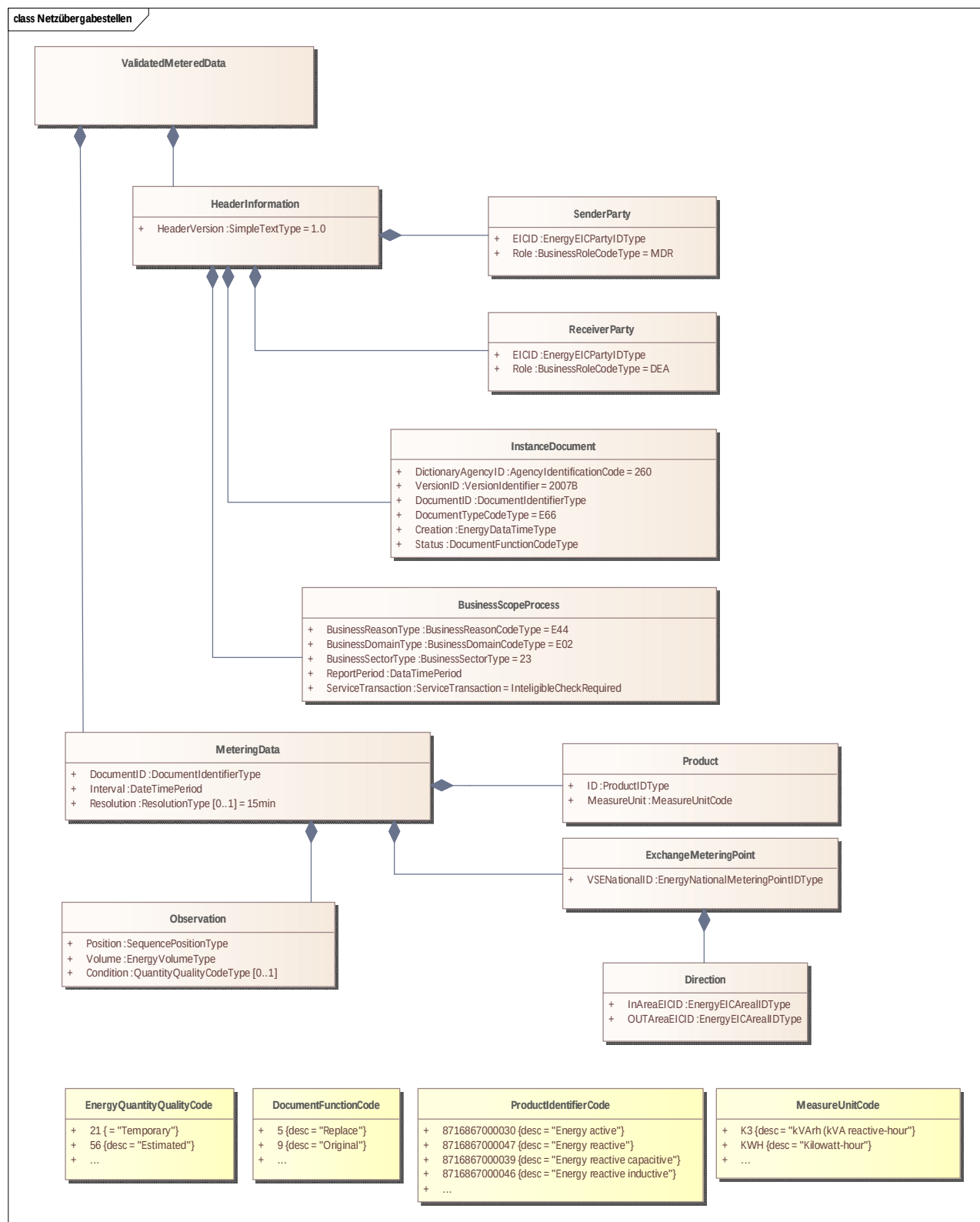


Figure 10: Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux voisins'



Remarques à propos du diagramme:

- (1) La direction du flux d'énergie est définie univoquement et sans méprise possible par les critères InArea et OutArea.
- (2) Le BusinessReasonCode signifie la facturation des groupes-bilan (Imbalance Settlement) et il est utilisé ici pour éviter de devoir envoyer deux fois les mêmes données avec des BusinessReason-Codes différents.

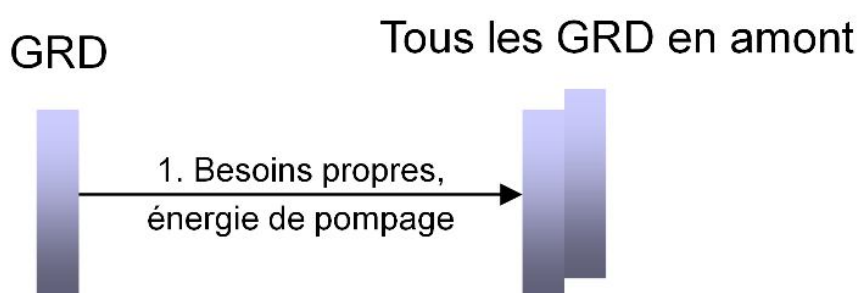
1.5.6 Diagramme de séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'

Figure 11: Diagramme de séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'

N°:	Description / Activité	Information	Délais	Type de message	Remarques / Conditions
1	Le GRD livre les séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau à tous les GRD amont impliqués.	Courbes de charge	Validés pour comptabilisation jusqu'au 5 ^e JO de chaque mois pour le mois précédent.	E66	

Tableau 12: Description de la séquence 'Séries de valeurs pouvant être déduites de l'imputation aux coûts du réseau'

Remarque:

- (1) Par le montage en cascade des niveaux de réseau 3 à 7, il est possible que les données relatives aux besoins propres des centrales provenant des réseaux amont ne soient pas toutes disponibles au moment de l'envoi. Dans ce cas, les données peuvent aussi être envoyées sans tenir compte des données validées provenant des réseaux amont. Étant donné que les besoins propres des productions situées dans les niveaux de réseau 5 et 7 sont en général très faibles, les données peuvent être corrigées le mois suivant et envoyées rétrospectivement.



1.5.7 Diagramme de classes 'Courbe de charge des besoins propres / d'énergie de pompage des centrales'

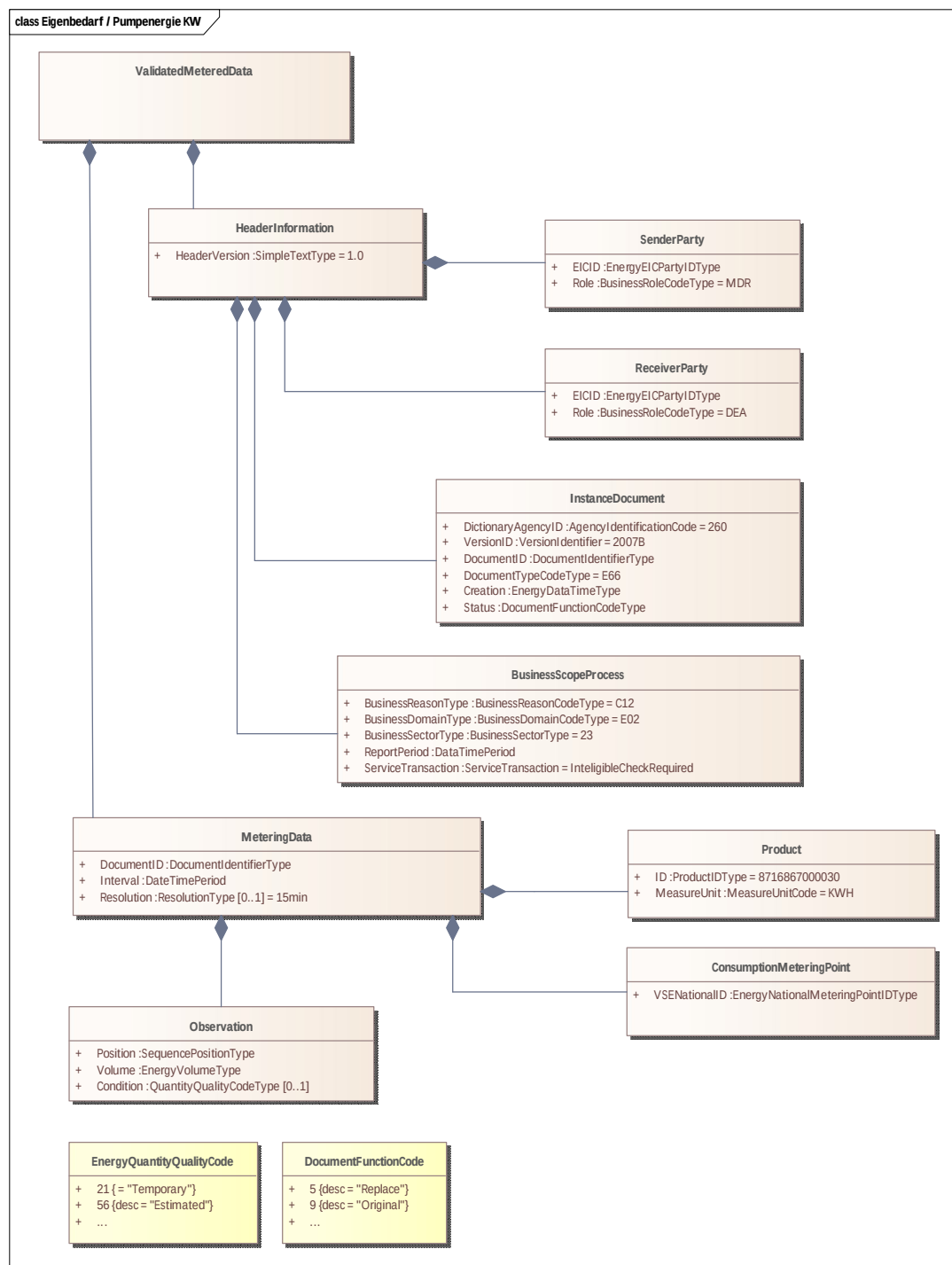


Figure 12: Diagramme de classes 'Courbe de charge des besoins propres / d'énergie de pompage des centrales'

Remarques à propos du diagramme:

- (1) Le sens du flux d'énergie est défini par le type du point de mesure (ProductionMeteringPoint, ConsumptionMeteringPoint).



1.6 Processus 'Échange de données de mesure pour le tarif général des services-système et pour la majoration LEne'

1.6.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de données de mesure pour le tarif général des services-système et pour la majoration LEne
Brève description	Ce processus décrit l'échange de données entre les GRD et le GRT dans le but de permettre au GRT ou à l'organe d'exécution de facturer à chacun des GRD le tarif général des services-système et la majoration LEne (subventions des énergies renouvelables). Dans ce processus, on transmet la courbe de charge brute agrégée du propre réseau. Il s'agit de l'énergie fournie aux consommateurs finaux dans le propre réseau (sans les réseaux aval)
Précondition	Toutes les questions techniques, organisationnelles et contractuelles sont réglées entre les parties impliquées. Le GRD est en possession d'agrégats validés (selon le Metering Code).
Postcondition	Les données transmises pour la période en question ont un caractère comptable et forment la base du dé-compte pour la facturation par le GRT et par l'organe d'exécution envers les GRD concernés.
Situation d'échec	Deuxième envoi des données.
Déclencheur	Dès que les données, de caractère comptable, sont disponibles de façon utilisable, au plus tard le 8 ^e JO suivant le mois de livraison. Atteindre une qualité supérieure (meilleur statut) dans les délais des autres pas de processus.

Tableau 13: Description structurée 'Échange de données pour le tarif général des services-système et la majoration LEne'

1.6.2 Diagramme de séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'

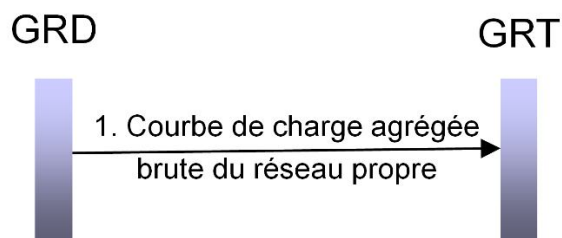


Figure 13: Diagramme de séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'

N°:	Description / Activité	Information	Délais	Type de message	Remarques / Conditions
1	Le GRD fournit au GRT la courbe de charge brute agrégée (énergie brute) pour l'attribution directe des coûts.	CCBA/RP	Au plus tard le 8 ^e JO suivant le mois de livraison.	E31	

Tableau 14: Description de la séquence 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'

Remarques

- (1) La courbe de charge brute du réseau propre doit seulement être envoyée au GRT. Le GRT transmet une somme mensuelle agrégée à l'organe d'exécution afin de permettre à celui-ci de calculer le supplément LEne.



- (2) Conformément à la directive 4/2018 de l'EICom, le GRT facture tous les mois la courbe de charge brute agrégée du réseau propre sous forme d'acompte au gestionnaire de réseau de distribution. L'année suivante, chaque gestionnaire de réseau de distribution doit communiquer sa consommation finale effective d'énergie au GRT avant la fin du mois de septembre. Le GRT décide du format dans lequel les données doivent lui être fournies. Une facture annuelle est établie par le GRT sur la base de la courbe de charge brute agrégée du réseau propre et de la valeur de la consommation finale effective d'énergie. Cela signifie que la valeur de la consommation finale effective d'énergie est prise en compte dans la facture.



1.6.3 Diagramme de classes 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'

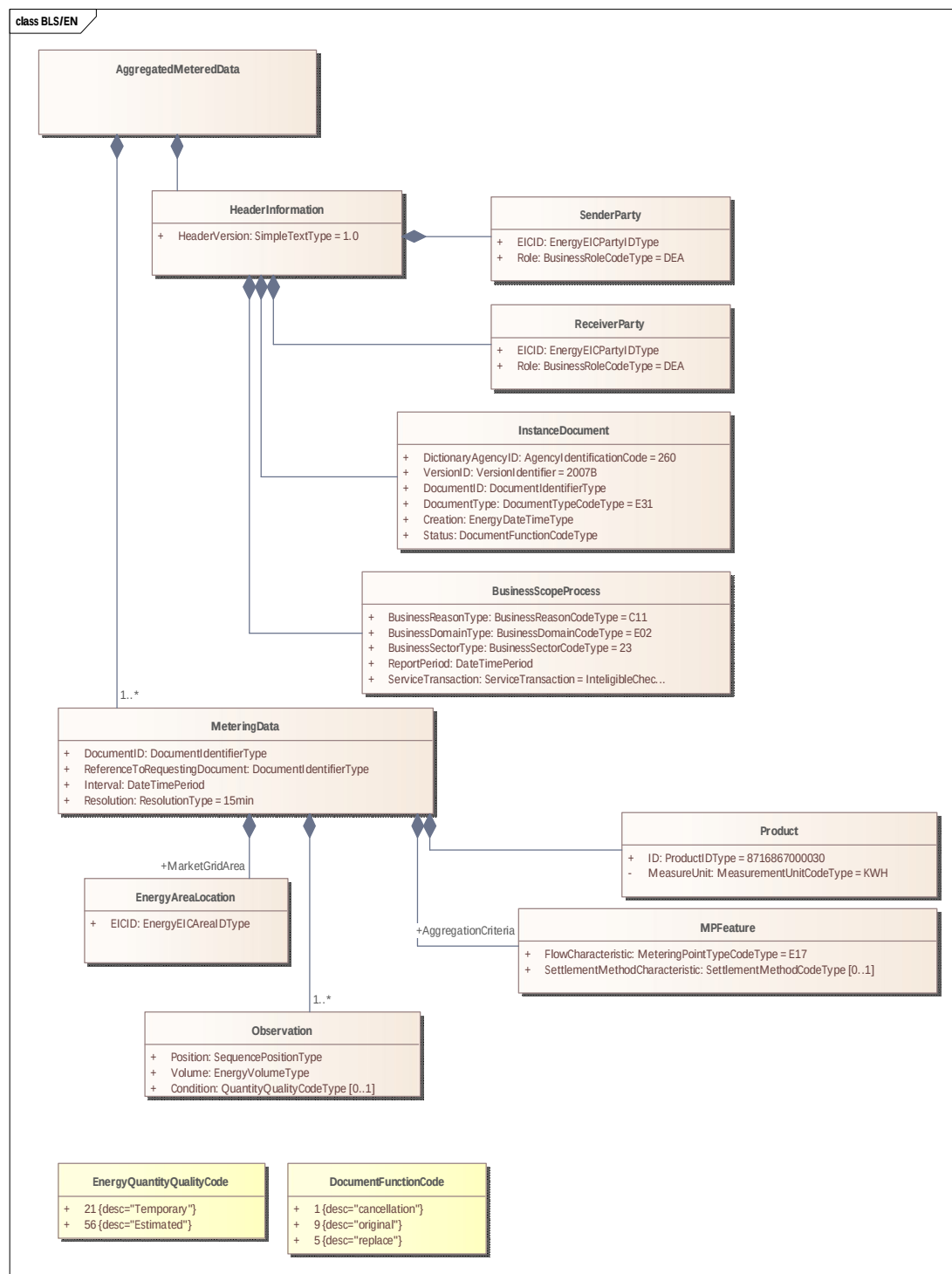


Figure 14: Diagramme de classes 'Courbe de charge agrégée brute du réseau propre'

Commentaire au sujet du diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données selon les critères d'agrégation.



1.7 Processus ‘Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan’ (Imbalance Settlement)

1.7.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan
Brève description	Ce processus décrit l'échange de données entre les acteurs de marché ayant pour but de permettre la facturation des groupes-bilan. Ce processus permet au GRT de facturer l'énergie de compensation au RGB. Tous les acteurs concernés ont la possibilité de contrôler les données les impliquant
Précondition	Toutes les questions techniques, organisationnelles et contractuelles sont réglées entre les parties impliquées. Le GRD dispose de toutes les courbes de charge avec validité vérifiée (conformément au Metering Code). Les sommes sont établies.
Postcondition	Les données transmises pour la période considérée sont utilisables pour la facturation et servent de base à la facturation des groupes-bilan.
Situation d'échec	Une fois le délai total (28 JO) écoulé, les corrections éventuellement nécessaires doivent se faire de manière bilatérale.
Déclencheur	Facturation mensuelle des groupes-bilan. Atteindre une qualité supérieure (meilleur statut) dans les délais des autres pas de processus.

Tableau 15: Description structurée échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan

1.7.2 Diagramme de séquence ‘Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan’

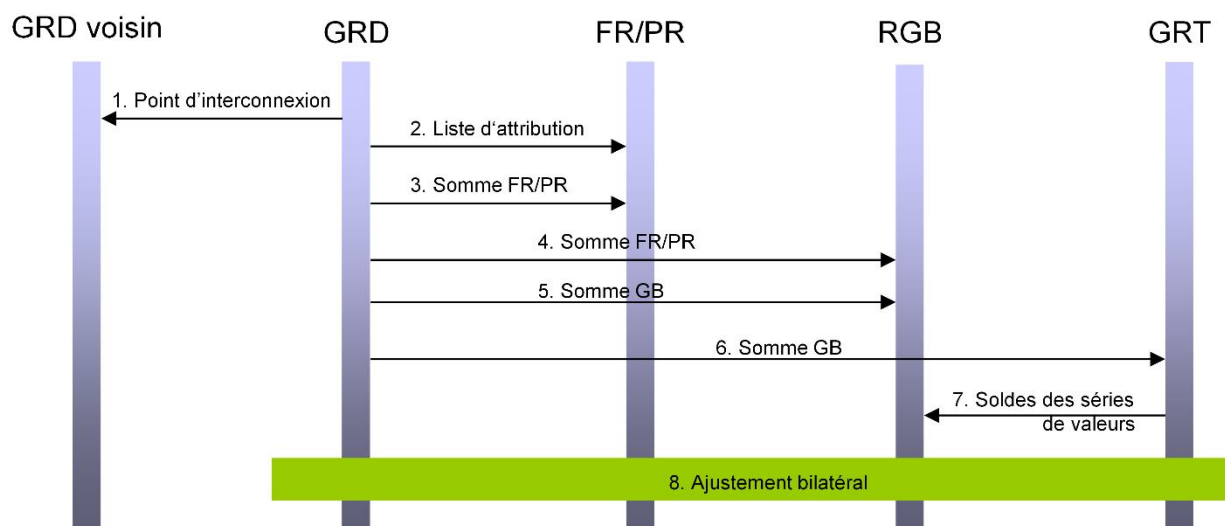


Figure 15: Diagramme de séquence ‘Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan’

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques / conditions
1	Échange des données de mesure des points d'interconnexion entre réseaux voisins.	SVR	Non validé, à des fins d'information le jour suivant à 9h00 au plus tard; validé, à des fins de décomptes au plus tard jusqu'au 4 ^e JO de chaque mois à 9h00 pour le mois précédent.	E66	Doit avoir lieu quotidiennement (donc également les samedis et dimanches). La transmission doit avoir lieu au plus tard à 9h00 pour que le GRD puisse calculer le pool de clients virtuel et le transmettre à 10h00 au fournisseur attitré.
2	Le GRD transmet au FR/PR la liste des attributions.				Conformément à la section 1.5.3.3 de la partie «SDAT-CH- Processus de changement»
3	Le GRD transmet au FR/PR ses agrégations.	CCA/FP, CIA/FP	Au plus tard le 8 ^e JO après la fin du mois de fourniture.	E31	Agrégées conformément à la liste d'attributions.
4	Le GRD transmet au RGB les agrégats par FR/PR.	CCA/FP, CIA/FP	Non validé, à des fins d'information, le jour suivant à 11h00 au plus tard; validé, à des fins de décomptes jusqu'au 8 ^e JO après la fin du mois de livraison. Afin d'améliorer la précision des données non encore validées, envoi quotidien des séries de relevés des 5 derniers jours.	E31	Doit avoir lieu quotidiennement (donc également les samedis et dimanches). Agrégés selon la liste d'attribution.
5	Le GRD transmet au RGB la somme du groupe-bilan.	CCA/GB, CIA/GB	Au plus tard le 8 ^e JO après la fin du mois de fourniture.	E31	Agrégée conformément à la liste d'attributions.
6	Le GRD transmet au GRT les agrégations par GB.	CCA/GB, CIA/GB	Au plus tard le 8 ^e JO après la fin du mois de fourniture.	E31	Agrégées conformément à la liste d'attributions.
7	Le GRT transmet au RGB le solde de la série de valeurs.	Série des valeurs de l'énergie de compensation (différence entre programme et mesures)	Au plus tard le 15 ^e JO après la fin du mois de fourniture.	C01	
8	Ajustement bilatéral entre les acteurs de marché impliqués en cas de constat d'erreurs.	À chaque fois renvoi complet de toute l'information (sommes et changement des listes d'attributions)	Jusqu'au 28 ^e JO après la fin du mois de fourniture.	div.	Le FR/PR compare les compteurs individuels avec ses sommes. Le RGB compare les sommes de FR/PR avec ses sommes. Les erreurs sont immédiatement communiquées au GRD.

Tableau 16: Description de la séquence 'Échange de données de mesure pour la facturation des groupes-bilan'



Commentaires:

- (1) L'échange des données de mesure des points d'interconnexion entre réseaux a lieu, entre autres, pour pouvoir calculer le pool de clients virtuel. Le responsable du point de mesure saisit les données et les met à disposition du GRD voisin.
- (2) Les courbes de charge des points d'interconnexion sont également transmises dans le processus de l'échange de données de mesure entre les gestionnaires de réseau pour l'imputation des coûts de réseau. Le processus est indiqué par souci d'exhaustivité, les données ne sont pas à transmettre deux fois.
- (3) Les agrégats par groupe-bilan sont également envoyés dans le cadre du processus Échange des données de mesure à l'attention d'OSTRAL (voir section 1.8). Ce processus est indiqué pour que les données soient complètes. Elles ne doivent pas être envoyées deux fois.



1.7.3 Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux' (séquence 1)

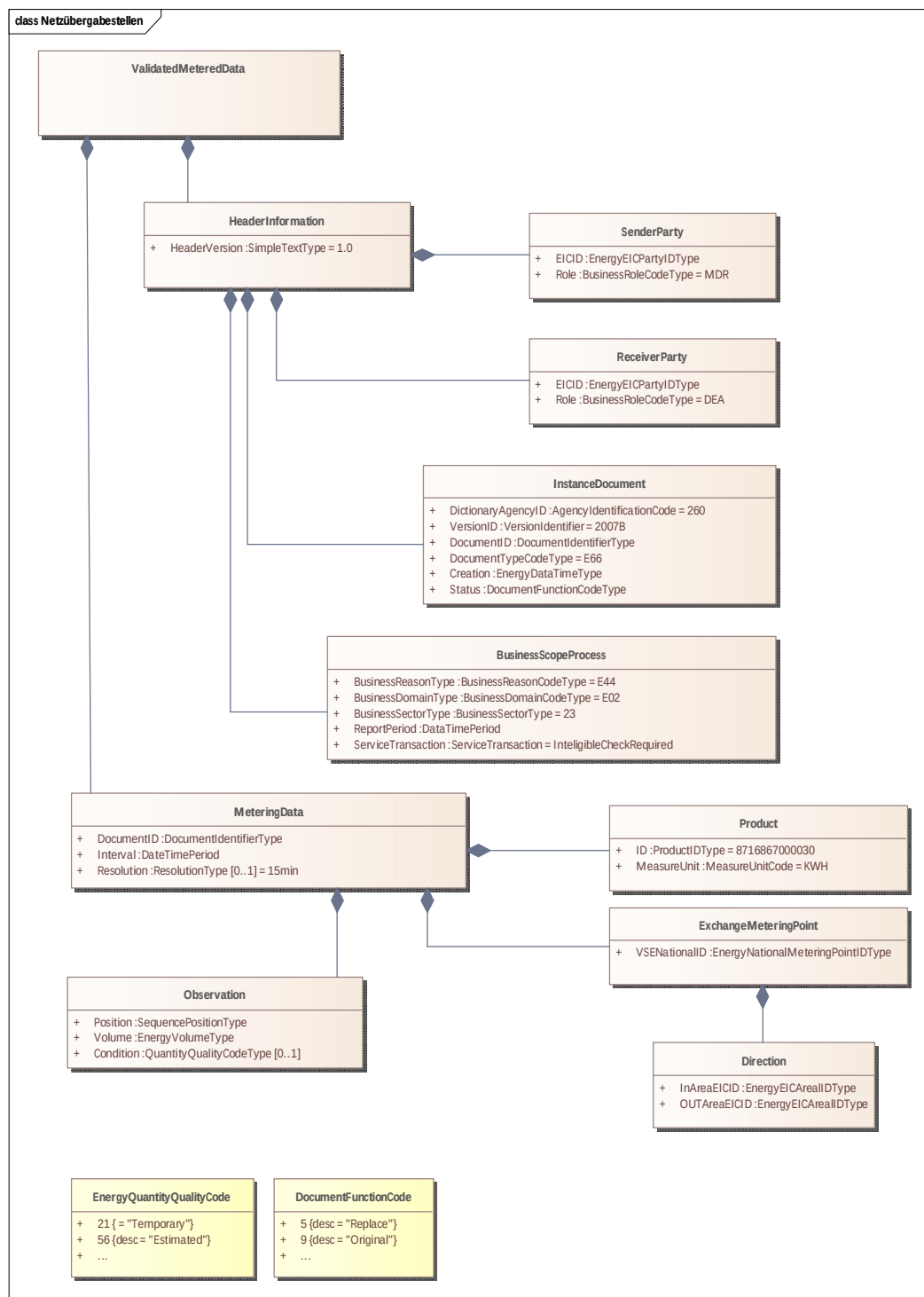


Figure 16: Diagramme de classes 'Points d'interconnexion entre réseaux'

Commentaire à propos du diagramme:

- (1) La direction du flux d'énergie est définie univoquement et sans méprise possible par les critères InArea et OutArea.



1.7.4 Diagramme de classes 'Agréats pour les fournisseurs/producteurs' (séquence 3)

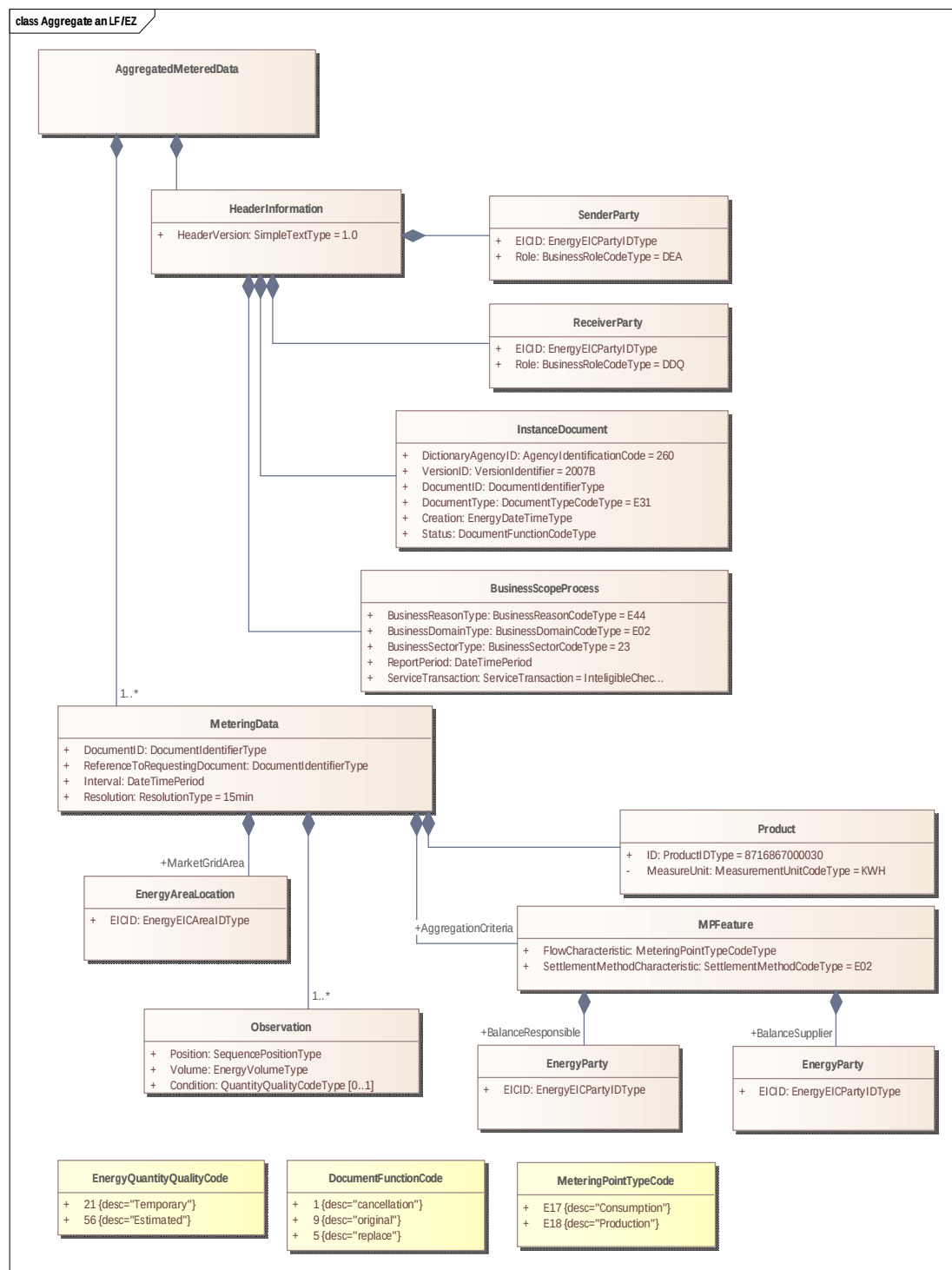


Figure 17: Diagramme de classes 'Agréats FR/PR pour fournisseurs/producteurs'

Commentaire au sujet du diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données selon les critères d'agrégation.

1.7.5 Diagramme de classes 'Agréats pour le responsable de groupe-bilan RGB' (séquences 4 + 5)

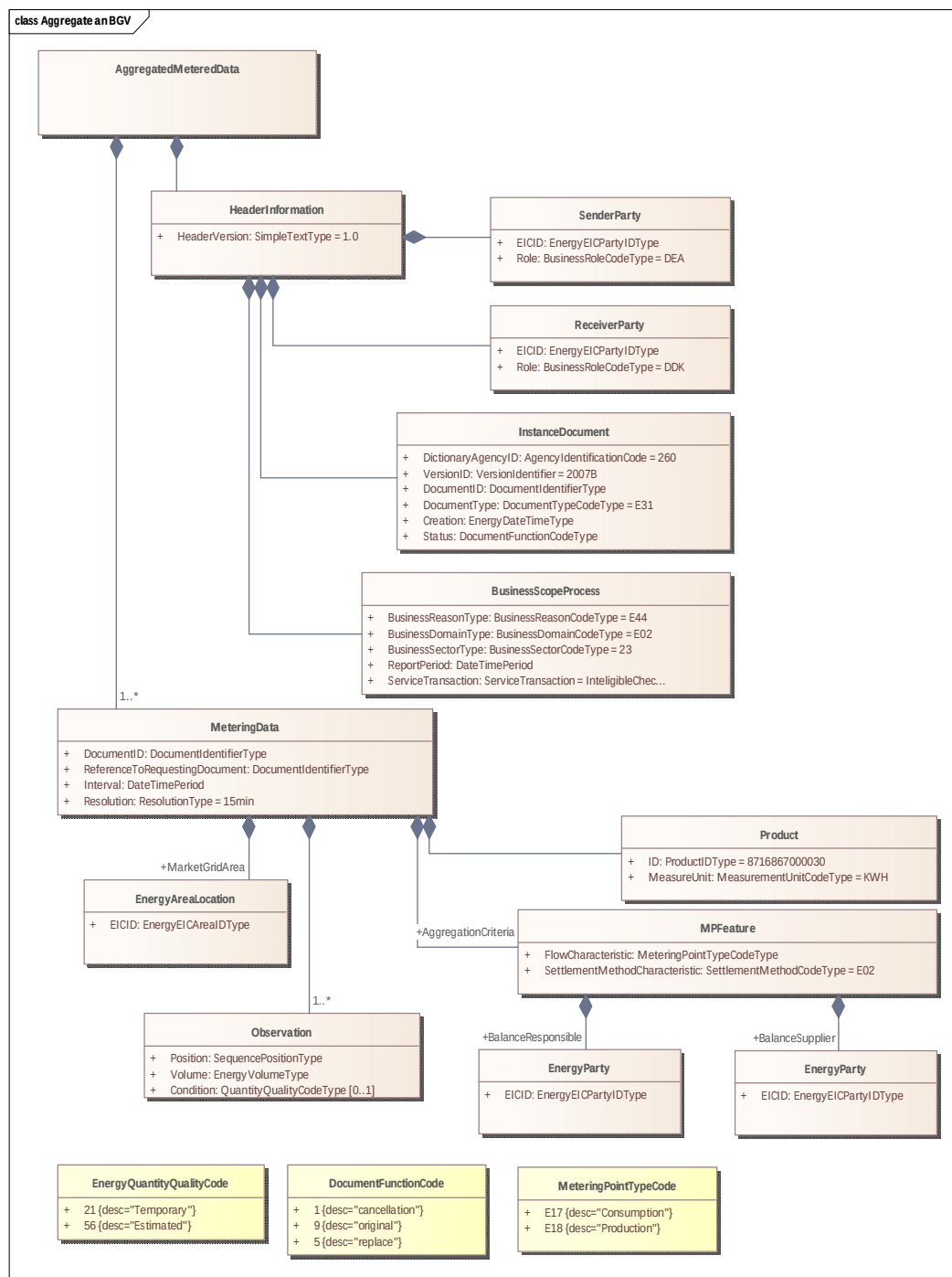


Figure 18: Diagramme de classes 'Agréats FR/PR et GB pour le RGB'

Commentaires au sujet du diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données selon les critères d'agrégation.
- (2) La classe „Balance Supplier – EnergyParty“ n'est nécessaire que pour les agrégats de fournisseurs.

1.7.6 Diagramme de classes 'Agréats pour GRT' (séquence 5)

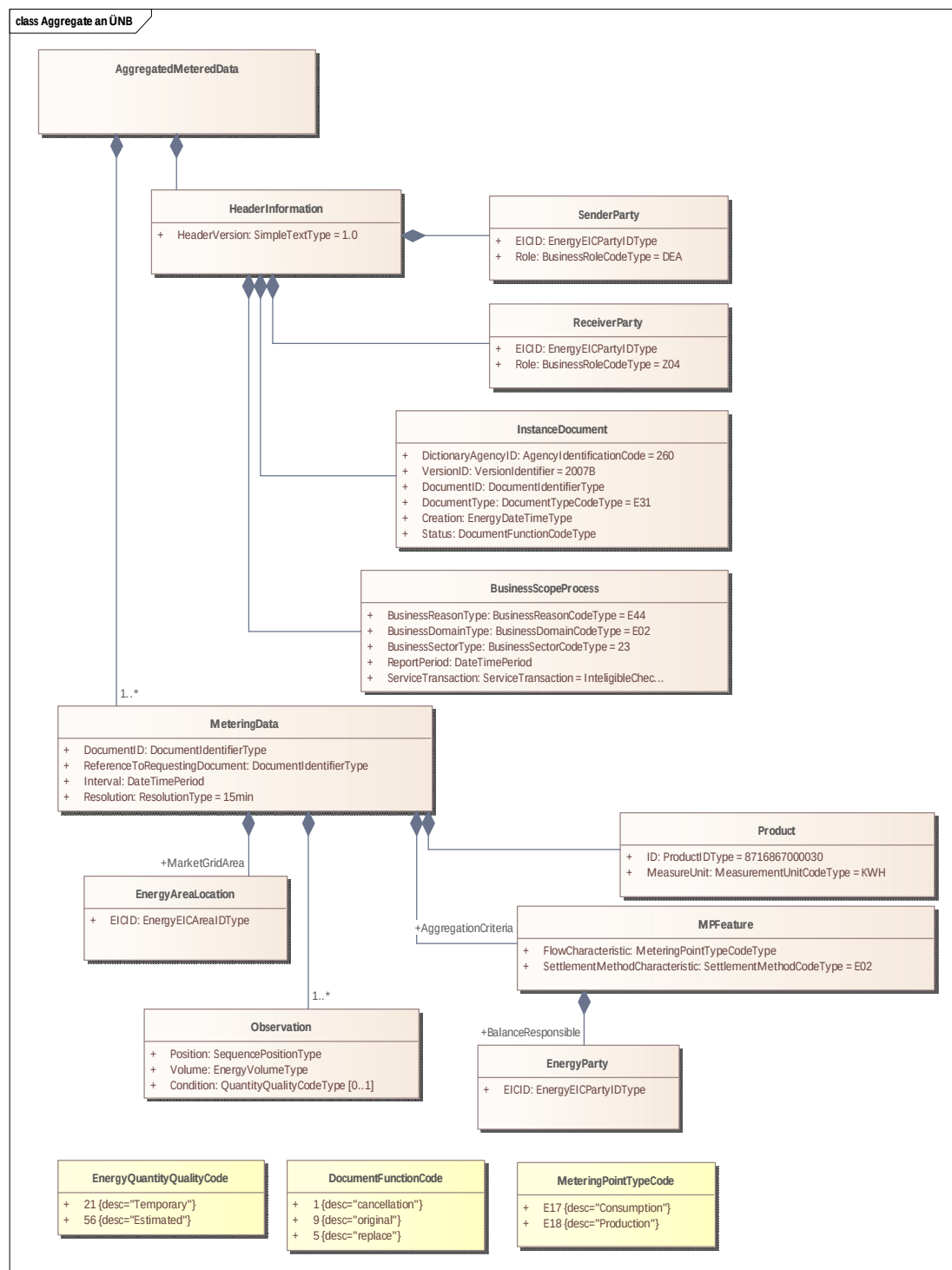


Figure 19: Diagramme de classes 'Agréats de groupe-bilan pour GRT'

Commentaires au sujet du diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données selon les critères d'agrégation.



1.7.7 Diagramme de classes 'Solde des séries de valeurs pour RGB' (séquence 6)

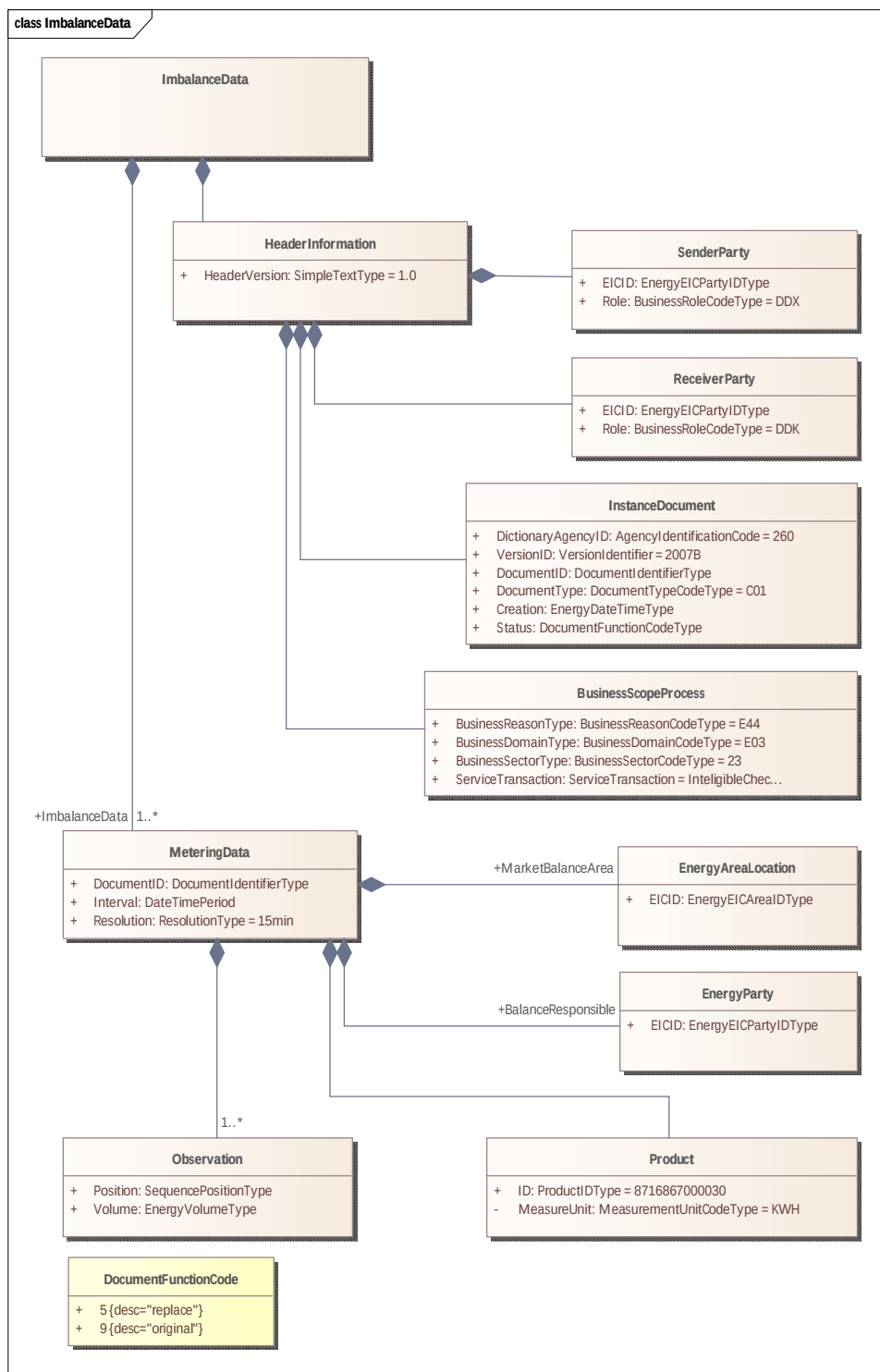


Figure 20: Diagramme de classes 'Solde des séries de valeurs pour RGB'

Commentaires au sujet du diagramme:

- (1) Une seule série de valeurs est transmise avec signe positif ou négatif.

1.8 Processus 'Échange des données de mesure à l'attention des agrégats des groupes-bilan OSTRAL'

1.8.1 Description structurée

Cas d'application	Échange des données de mesure à l'attention d'OSTRAL
Brève description	Le processus décrit l'échange des données entre le gestionnaire de réseau de distribution et le gestionnaire du réseau de transport qui agit en tant que collecteur de données à l'attention de l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL)¹. Les données sont utilisées par OSTRAL pour pouvoir prendre les mesures nécessaires dans le cas d'une situation de crise, selon le mandat RS 531.35 (OEBE²), en se basant sur des données aussi actuelles que possible, et pour pouvoir les contrôler par la suite. Afin d'augmenter la qualité des prévisions, les agrégats non validés des groupes bilan des 10 derniers jours sont envoyés chaque jour ainsi que les données validées chaque mois au plus tard le 8^e JO.
Précondition	Les agrégats des groupes-bilan sont formés dans la qualité existante au moment de l'envoi.
Postcondition	Les agrégats quotidiens sont à la disposition d'OSTRAL pour ses prévisions et des contrôles.
Situation d'échec	Aucune correction n'est prévue pour la fourniture des données quotidienne et mensuelle.
Déclencheur	Prévisions d'OSTRAL

Tableau 17: Description détaillée 'Échange des données de mesure à l'attention des agrégats des groupes-bilan OSTRAL'

1.8.2 Diagramme de séquence 'Agrégats des groupes-bilan'

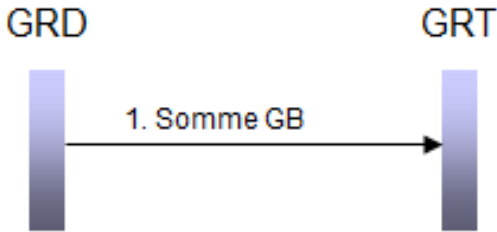


Figure 21: Diagramme de séquence 'Agrégats des groupes-bilan'

¹ Les données doivent être utilisées par le GRT de manière non discriminatoire et uniquement pour les besoins d'OSTRAL

² Organisation d'exécution de l'approvisionnement économique du pays dans le secteur de l'économie électrique



N°:	Description/ activité	Information	Délai	Type de nouvelle	Remarques / conditions
1	Le GRD communique au GRT les agrégats par groupe-bilan	CCA/GB, CIA/GB	Non validées, à but informatif le jour suivant au plus tard à 11h00; validées au plus tard le 8 ^e JO après la fin du mois de livraison	E31	Doit avoir lieu quotidiennement (donc aussi les samedis et dimanches). Agrégées en fonction de la liste d'attribution. Les données sont rassemblées par le GRT pour l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL).

Tableau 18: Description de la séquence 'Agrégats des groupes-bilan'

Remarques:

- (1) Afin d'améliorer l'exactitude des données encore non validées, les séries de valeurs des 10 derniers jours sont fournis quotidiennement.
- (2) Les agrégats par groupe-bilan (validés chaque mois) sont également envoyés dans le cadre du processus Gestion des groupes-bilan (voir section 1.6). Ce processus est indiqué pour que les données soient complètes. Elles ne doivent pas être envoyées deux fois.



1.8.3 Diagramme de classe 'Agréats GB au gestionnaire du réseau de transport'

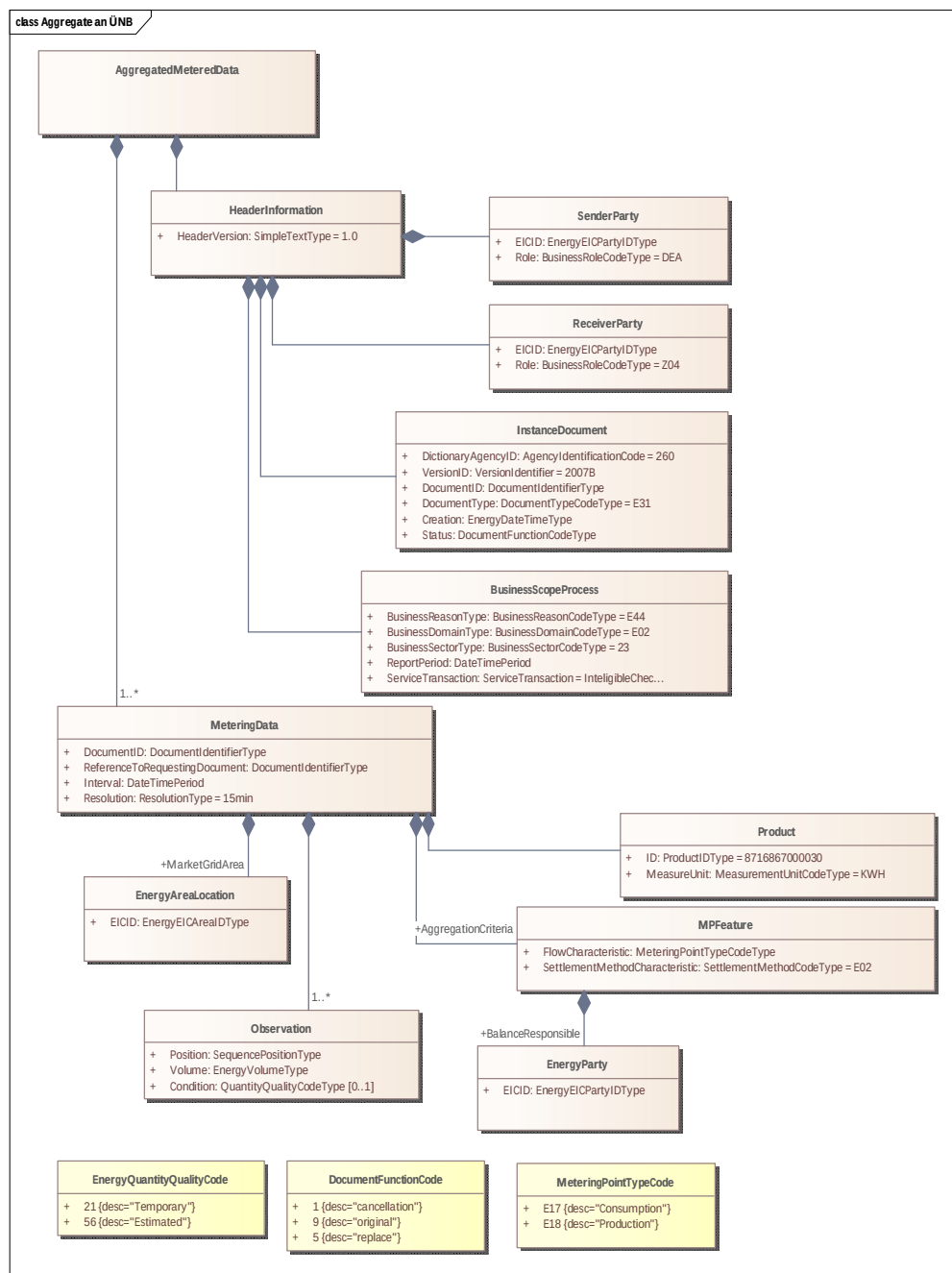


Figure 22: Diagramme de classe 'Agréats GB au gestionnaire du réseau de transport'

Remarques concernant le diagramme:

- (1) Les séries de valeurs agrégées sont identifiées lors de l'échange de données à l'aide des critères d'agrégation.
- (2) Le BusinessReasonCode signifie décompte du groupe-bilan (Imbalance Settlement) et est utilisé dans ce cas afin que les mêmes données ne doivent pas être envoyées deux fois avec des BusinessReasonCode différents.

1.9 Processus ‘Échange de données de mesure en vue de l’utilisation des centrales par OSTRAL’

1.9.1 Description structurée

Cas d'application	Processus d'échange de données de mesure en vue de l'utilisation des centrales par OSTRAL
Brève description	Le processus décrit l'échange de données entre le gestionnaire de réseau de distribution et le gestionnaire de réseau de transport qui agit en tant que collecteur de données à l'attention de l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) ³ . Les données sont utilisées par OSTRAL pour pouvoir prendre les mesures nécessaires dans le cas d'une situation de crise, selon le mandat RS 531.35 (OEBE ⁴), en se basant sur des données aussi actuelles que possible, et pour pouvoir les contrôler par la suite. Afin d'assurer le contrôle de l'efficacité, les séries de valeurs de la courbe d'injection non validées sont envoyées chaque jour et les données validées sont envoyées tous les mois jusqu'au 5 ^e JO.
Précondition	Le GRT a indiqué au GRD qu'il était tenu d'envoyer les SVI pour une centrale électrique. Les séries de valeurs de la courbe d'injection sont établies selon la qualité disponible au moment de l'envoi.
Postcondition	OSTRAL peut s'appuyer sur les séries de valeurs quotidiennes de la courbe d'injection afin de contrôler l'efficacité de la gestion de l'offre.
Situation d'échec	Aucune correction n'est prévue pour la fourniture de données quotidienne et mensuelle.
Déclencheur	Contrôle de l'efficacité de la gestion de l'offre d'OSTRAL

Tableau 19: Description structurée ‘Échange de données de mesure en vue de l'utilisation des centrales par OSTRAL’

1.9.2 Diagramme de séquence ‘Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales’

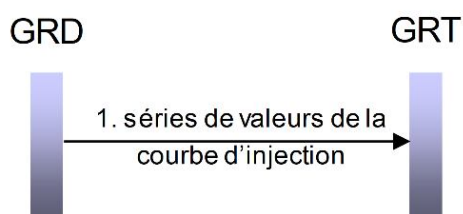


Figure 23: Diagramme de séquence ‘Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales’

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/conditions
1	Le GRD communique au GRT les séries de valeurs de la courbe d'injection des centrales électriques figurant sur la liste d'OSTRAL.	SVI	Non validé à des fins d'information le jour suivant au plus tard jusqu'à 10h00; validé à des fins de décompte jusqu'au 5 ^e JO après la fin du mois de livraison.	E66	Doit être fait quotidiennement (donc samedi et dimanche compris). Les données sont rassemblées par le GRT pour l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) et servent à contrôler l'efficacité de la gestion de l'offre.

Tableau 20: Description de séquence ‘Séries de valeurs de la courbe d'injection, gestion de l'offre, utilisation des centrales’

³ Les données doivent être utilisées par le GRT de manière non discriminatoire et aux fins définies par OSTRAL.

⁴ Organisation d'exécution de l'approvisionnement économique du pays dans le secteur de l'économie électrique

Remarques:

- (1) Le contrôle de l'efficacité est réalisé par le service opérationnel central d'OSTRAL (gestionnaire de réseau de transport) au moyen des données SVI.
- (2) La fourniture de données concerne l'ensemble des unités de production dont la courbe de charge est mesurée. Le groupe de travail «Gestion de l'offre» de l'AES préconise d'adopter une démarche pragmatique et limite jusqu'à nouvel ordre le contrôle de l'efficacité aux centrales électriques d'une puissance installée >10 MW.
- (3) Le gestionnaire de réseau de transport contacte le gestionnaire de réseau de distribution lorsqu'une centrale électrique remplit les conditions requises pour l'envoi de données. C'est seulement dans ce cas que le gestionnaire de réseau de distribution est tenu d'envoyer les données à OSTRAL.
- (4) La fourniture quotidienne et mensuelle de données SVI s'effectue en continu, et non seulement en cas de crise.
- (5) Les données concernant les 5 derniers jours écoulés sont fournies quotidiennement.



1.9.3 Diagramme de classes 'Séries de valeurs de la courbe d'injection à l'intention du gestionnaire de réseau de transport'

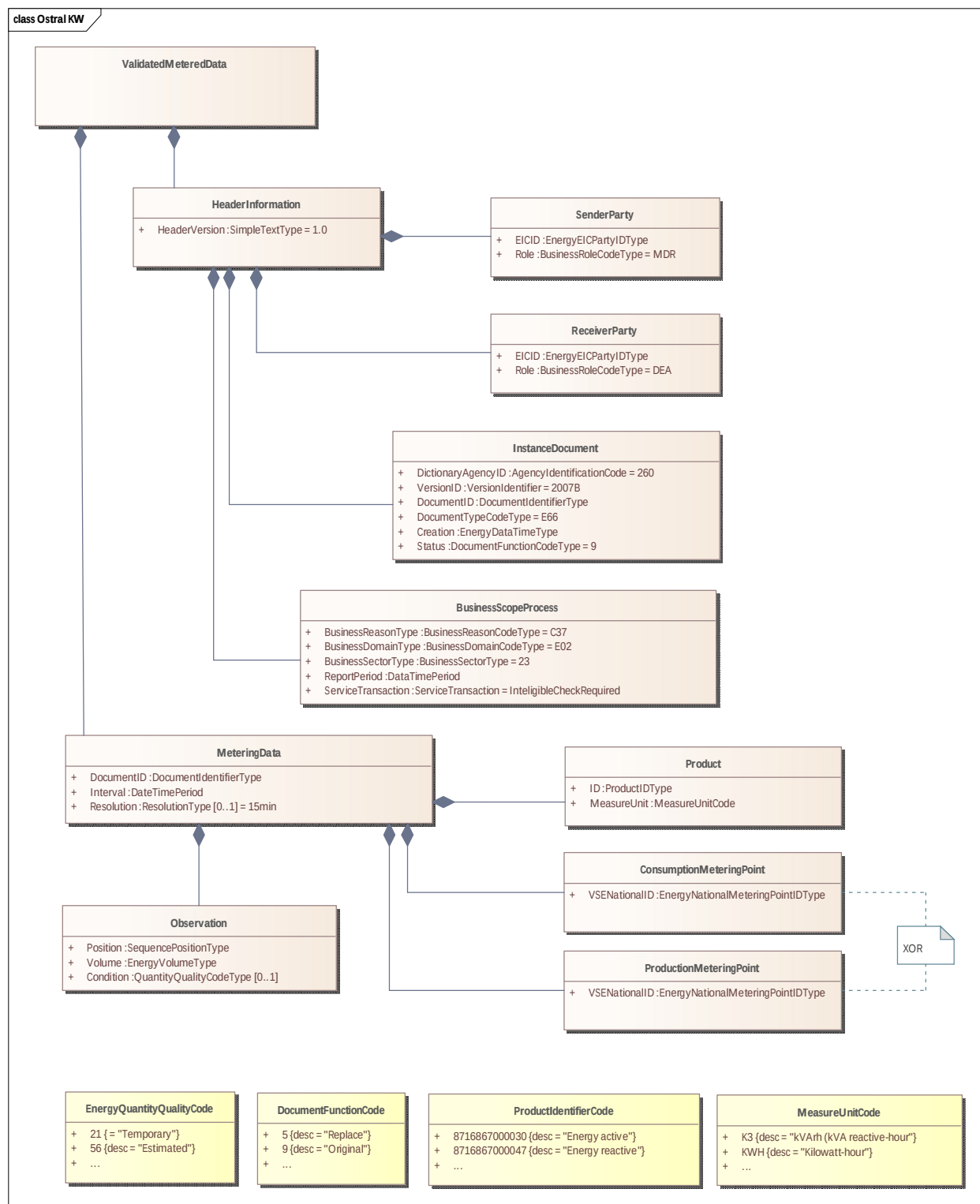


Figure 24: Diagramme de classes 'Séries de valeurs de la courbe d'injection dans le cadre de l'utilisation des centrales à l'intention du gestionnaire de réseau de transport'

1.10 Processus 'Échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine'

1.10.1 Description structurée

Cas d'application	Échange de données de mesure pour le traitement automatique des garanties d'origine.
Brève description	Les garanties d'origine (GO) sont à la base des trois prestations suivantes: • garantie d'origine CH • financement des frais supplémentaires • rétribution à prix coûtant du courant injecté (art. 19ss LEne) Ce processus décrit la transmission de données du gestionnaire de réseau de distribution à l'organe d'exécution dans le but d'enregistrer les garanties d'origine. Dans le cas d'installations avec relevé des courbes de charge, on peut transmettre les courbes de charge pour la production et la consommation propre. Pour les installations sans mesure de la courbe de charge, on transmettra les quantités de production et de consommation. L'organe d'exécution est l'institution de certification habilitée pour les procédures d'enregistrement, d'établissement, de surveillance de la transmission et de blocage de la garantie d'origine conformément à l'ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité.
Alternative	Le processus d'échange de données de mesure électroniques constitue une des trois possibilités pour fournir les données de production (quantités d'énergie) pour l'enregistrement des garanties d'origine conformément à l'ordonnance sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité (SR730.010.1). Il y a deux autres possibilités qui peuvent être choisis à la place du processus d'échange de données de mesure électroniques décrit ici: • notification par un auditeur accrédité pour ce domaine • saisie directe des données sur le portail web de l'organe d'exécution par le gestionnaire de réseau à condition qu'il soit juridiquement distinct du producteur Le processus décrit ici permet le traitement automatique et constitue donc une simplification par rapport aux deux autres possibilités, mais son utilisation n'est pas obligatoire.
Précondition	Toutes les questions techniques, organisationnelles et contractuelles sont réglées entre les parties impliquées par l'utilisation de réseau en question. Le GRD dispose des données de mesure dans la qualité requise (conformément au Metering Code).
Postcondition	Les données transmises pour la période en question sont utilisables pour la facturation et servent de base à l'enregistrement des garanties d'origine.
Situation d'échec	Deuxième envoi.
Déclencheur	• Courbes d'injection / de charge: - o validées mensuellement. - o atteindre une qualité supérieure (statut) dans les délais. • Quantités de production / de consommation: au moins trimestriellement. (tous les trois mois dès le début de l'année)

Tableau 21: Description structurée 'Échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine'



1.10.2 Diagramme de séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'

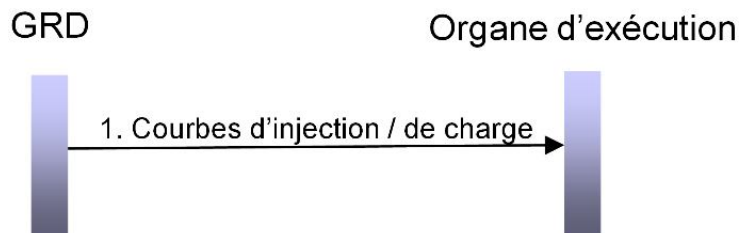


Figure 25: Diagramme de séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/ conditions
1	Le GRD transmet à l'organe d'exécution les courbes d'injection/courbes de charge des producteurs	Courbes d'injection (SVI) Courbe de charge (SVC)	Validés jusqu'au 5 ^e JO de chaque mois pour le mois précédent	E66	

Tableau 22: Description de la séquence 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'

Remarques:

- (1) Dans le cas de la courbe d'injection (SVI) il peut aussi s'agir du surplus de production dans le cadre des règles gérant la consommation propre. Pour pouvoir bénéficier des avantages de la consommation propre, il faut que cette dernière soit annoncée à l'instance d'émission des GO et qu'elle soit acceptée par celle-ci.
- (2) D'autres détails au sujet des différents processus figurent dans le «Manuel Garanties d'origine et programmes d'encouragement» ainsi que dans le «Manuel Réglementation de la consommation propre».
- (3) Dans les installations > 30 kVA, le diagramme de séquence 'Courbes d'injection / courbes de charge pour garantie d'origine' doit être utilisé.



1.10.3 Diagramme de classes 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine' (séquence 1)

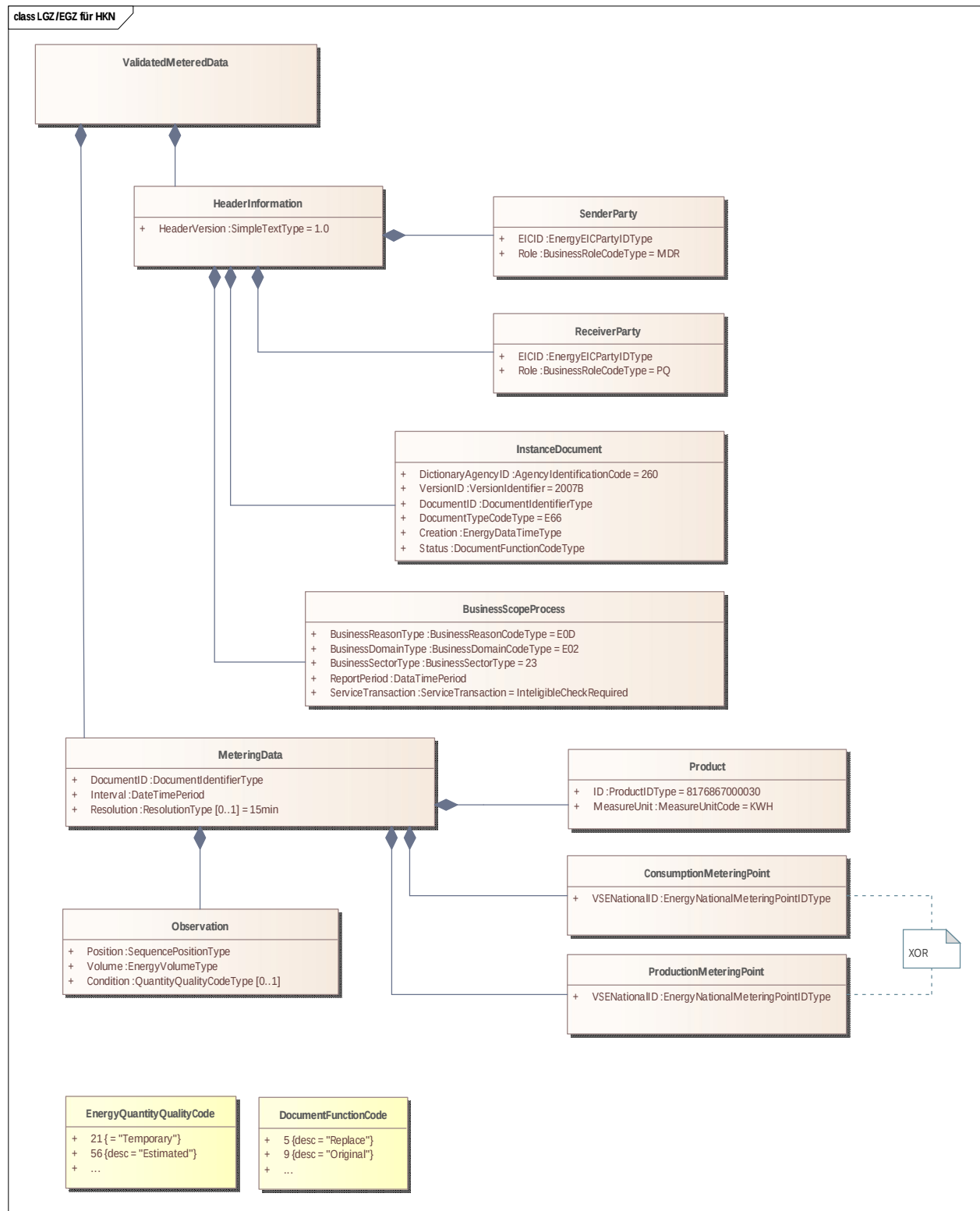


Figure 26: Diagramme de classes 'Courbes d'injection et courbes de charge pour garantie d'origine'

1.10.4 Diagramme de séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'

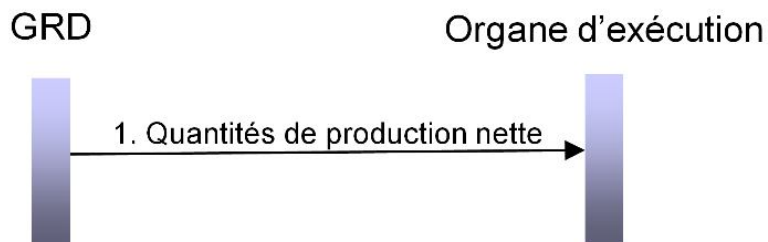


Figure 27: Diagramme de séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'

N°:	Description/activité	Information	Délai	Type de message	Remarques/ conditions
1	Le GRD transmet à l'organe d'exécution les quantités de production des producteurs	Quantités de production (QP)	au moins trimestriellement	E66	

Tableau 23: Description de la séquence 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'

Remarques:

- (1) Dans le cas de la quantité de production (QP), il peut aussi s'agir du surplus de production dans le cadre des règles gérant la consommation propre. Pour pouvoir bénéficier des avantages de la consommation propre, il faut que cette dernière soit annoncée à l'organe d'exécution et qu'elle soit acceptée par celle-ci.



1.10.5 Diagramme de classes 'Quantités de production nette pour garantie d'origine' (séquence 1)

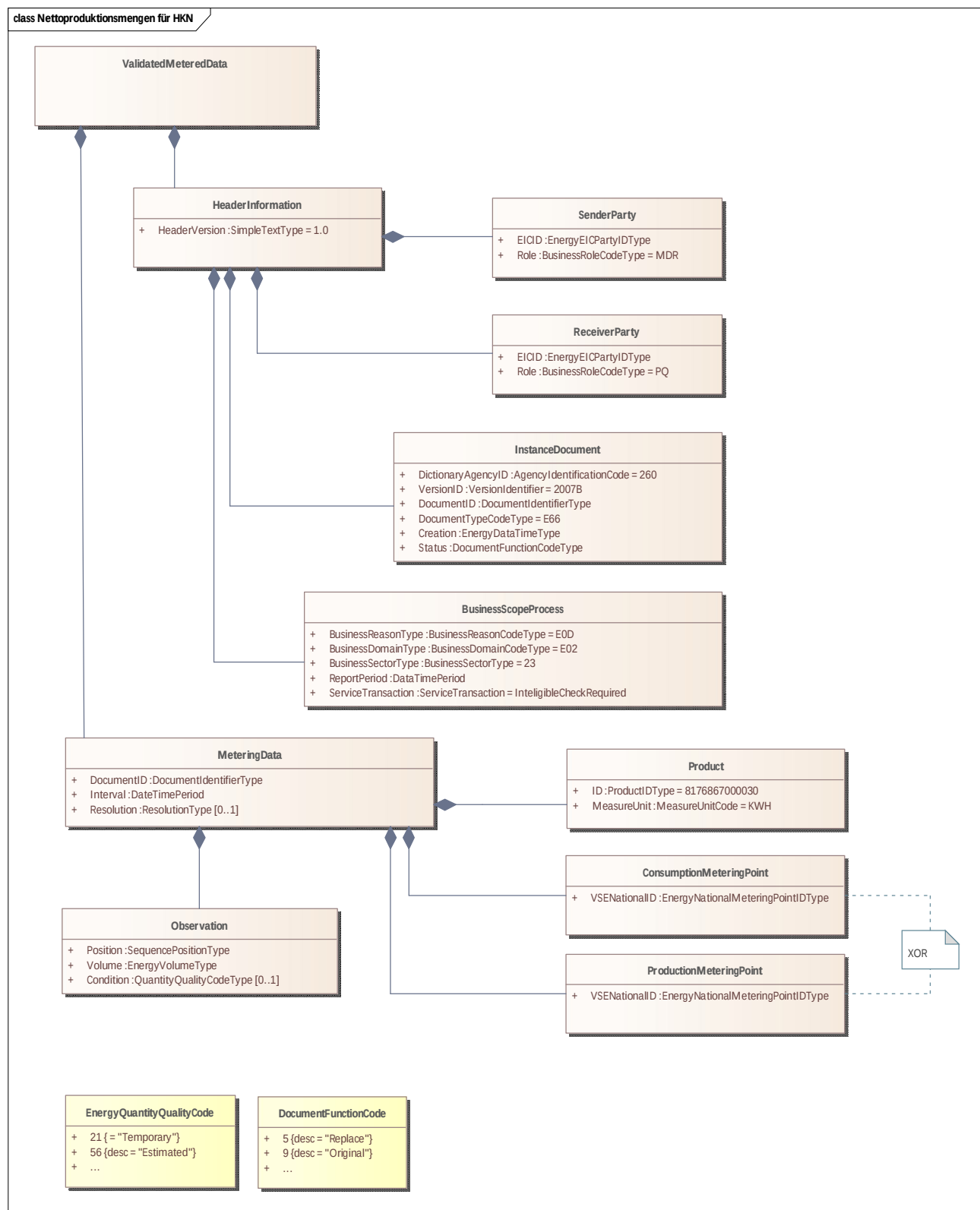


Figure 28: Diagramme de classes 'Quantités de production nette pour garantie d'origine'